

Peugeot-Citroën
Aulnay
toujours en grève !

p. 5

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
 UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2017 - 30 mars 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5 €

**Les bavardages
 sur l'identité nationale
 escamotent les problèmes**

**L'urgence, c'est
 le chômage
 la crise du logement
 le coût de la vie !**

**Arlette
 Laguiller**
en campagne



**meeting
 à Paris
 au Zénith
 dimanche
 15 avril
 15h**

Sommaire

Leur société

p 4

- L'affaire de l'école rue Rampal à Paris
- Sarkozy contre la solidarité

p 5

- Ségolène Royal et la régularisation des sans-papiers
- Défense nationale : pour quoi faire ?
- Affaire Elf : condamné, mais pas sanctionné

p 6

- Les « jeunes patrons » et les aides aux entreprises
- L'État aux petits soins pour les chirurgiens

p 7

- « Flexi-sécurité » et « sécurité sociale professionnelle »
- Bayrou à Mayotte : sur les traces de Sarkozy

p 10

- La SAUR, Sêché, Eau de Paris : grandes manœuvres autour de la manne de l'eau
- Prix de l'eau et parasitisme

p 11

- Total et les dessous de table
- L'émeute de la gare du Nord à Paris
- Passages à niveau et vies humaines
- Montfort-sur-Meu (Ille-et-Villaine) : solidarité avec les Maliens

Tribune

p 6

- Immobilier : la grande carambouille

Dans le monde

p 8

- Union européenne : à la recherche d'un traité bis
- Le programme nucléaire iranien

p 9

- L'insurrection de 1947 à Madagascar

Dans les entreprises

p 12

- Lajous (Euralcom France) - Compiègne : en grève pour les salaires
- Fagor Brandt - Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret)
- SNCF Paris Sud-Est
- Tour Javel - Paris 15e

p 13

- Peugeot-Citroën PSA Aulnay-sous-Bois (93) : les grévistes tiennent bon
- Renault - Le Mans
- Steel Tech (Moselle)

p 14

- Alstom - Belfort
- Irradiés de Forbach

p 15

- Arkéma - Pierre-Bénite (Rhône)
- Arkéma et Areva - Jarrie (région de Grenoble)
- L'amiante : une catastrophe sanitaire et un crime patronal

La campagne d'Arlette Laguiller

p 16

- Les meetings d'Arlette Laguiller
- Le 15 avril au Zénith à Paris
- Les passages à la télévision et à la radio

• Ségolène Royal et la Marseillaise

À droite toute !

L'appel solennel de Ségolène Royal à ce que chacun dispose d'un drapeau français chez lui, ses références appuyées à *la Marseillaise*, ont quelque chose de dérisoire et de ridicule. La droite mais aussi l'extrême droite n'ont pas manqué de la railler, à la voir ainsi s'engager sur un terrain qu'ils occupent, et dont ils se considèrent comme les propriétaires naturels.

À tort, car le Parti Socialiste, quand il était aux responsabilités, a su se faire le chantre du drapeau national français, qui a depuis bien longtemps cessé d'être le drapeau de la révolution qu'il était à sa création, pour devenir celui de la politique chauvine, celui des conquêtes militaires, coloniales, tout comme *la Marseillaise* depuis que ce chant est devenu l'hymne officiel du pays. Peut-être ce geste de la candidate socialiste lui gagnera-t-il des

voix parmi ceux qui se réclament de cette tradition-là. Mais c'est loin d'être sûr, tant la concurrence est rude sur ce terrain.

L'essentiel n'est pourtant pas là. Car la politique qui consiste à essayer d'entrer en concurrence avec Sarkozy sur son propre terrain alors que ce dernier est en compétition avec Le Pen, en pratiquant une surenchère en matière de xénophobie, de démagogie anti-immigrés – par exemple lorsqu'il propose de créer un « ministère de l'identité nationale et de l'immigration » – aboutit, qu'on le veuille ou pas, à faire du leader d'extrême droite le chef d'orchestre de cette campagne, celui qui lui impose ses thèmes. Même si Le Pen n'a aucune chance de l'emporter, ses idées gagnent du terrain, grâce au renfort de la droite sarkozienne, mais aussi grâce à la caution ostensible que

lui apporte la candidate socialiste, qui véhicule, sans la moindre gêne, le poison nationaliste.

Ségolène Royal se justifie en reprenant un air chanté plusieurs fois aussi bien par le PS que par le PCF, à savoir qu'il ne faut pas abandonner à la droite les thèmes de la nation, du drapeau national, de *la Marseillaise*. Mais ce sont des thèmes de

droite ! Reprendre ses idées, ses symboles, ce n'est pas la combattre, mais s'aligner sur elle, pire même, se coucher devant elle.

Il fut un temps où les militants socialistes défilaient derrière le drapeau rouge. Mais ce n'était pas sur les bancs de l'ENA qu'ils avaient acquis cette tradition.

Jean-Pierre VIAL

• Presles (Val-d'Oise) 26-27-28 mai 2007

La Fête de Lutte Ouvrière

Cette année, la fête de Lutte Ouvrière sera encore plus que d'habitude un important rendez-vous politique, puisqu'elle se déroulera trois semaines après le second tour de l'élection présidentielle, et deux semaines avant

les élections législatives. Ce grand rassemblement représentera un acte majeur de la campagne électorale des centaines de candidats de Lutte Ouvrière, et notre camarade Arlette Laguiller y prendra la parole chaque jour.

Chacun pourra faire plus amplement connaissance avec Lutte Ouvrière, en discutant avec nos camarades, dans tous les stands, et à l'occasion de débats organisés par Lutte Ouvrière, consacrés à de multi-

ples sujets, politiques et sociaux.

Rappelons que les participants pourront également assister à des dizaines de forums qui leur permettront de confronter les points de vue de divers courants d'extrême gauche.

Commandez votre carte d'entrée et vos bons

Jusqu'au 12 avril 2007, vous pouvez vous procurer les cartes d'entrée au prix unitaire de 10 euros et les bons d'achat d'une valeur de 5 euros, mais vendus au prix unitaire de 4 euros. Soit auprès de nos camarades Soit en écrivant à : Lutte Ouvrière - BP 233

75865 Paris Cedex 18

Indiquer le nombre de cartes et de bons d'achat demandés et joindre un chèque du montant voulu à l'ordre de Lutte Ouvrière.

Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition.

Envoi franco.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste))

membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 1 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20

Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :.....Prénom :

Adresse :

Code postal :.....Ville :

Ci-joint la somme de :.....

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

2 • Lutte Ouvrière n° 2017 • 30 mars 2007

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 26 mars



De l'art d'escamoter les vrais problèmes

Le chômage se maintient à un niveau inacceptable, d'autant plus qu'Airbus, Alcatel et bien d'autres grandes entreprises annoncent les unes après les autres des plans de suppressions d'emplois. Les emplois précaires, les temps partiels imposés qui permettent tout juste de survivre se multiplient. Le niveau de vie de la population laborieuse régresse, y compris pour les travailleurs qui ont un emploi stable. Plus de 1 200 000 ménages sont sur les listes d'attente pour obtenir un logement social. Au total il manque certainement plus de 2 000 000 de logements à loyers abordables pour mettre fin à la scandaleuse crise du logement qui condamne autant de familles à s'entasser chez des proches ou à vivre dans des taudis, voire dans la rue.

Est-ce cela qui est au cœur des débats dans cette campagne présidentielle ? Pas du tout, en ce qui concerne les deux candidats dont on nous dit qu'ils ont le plus de chances d'être présents au second tour. La principale préoccupation de Sarkozy, c'est son projet de « ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ». On ne voit pas très bien en quoi pourrait consister ce « ministère de l'Identité nationale ». Quant à y adjoindre « l'immigration », on en a un avant-goût avec l'affaire de la maternelle de la rue Rampal, à Paris, et le climat de rafle au faciès et de chasse aux enfants qui l'accompagne et qui rappelle de sinistres périodes de l'Histoire. Ségolène Royal, qui se prétend de gauche, a dénoncé cette proposition, mais pour s'empresse de se faire à son tour le chantre de cette « identité nationale » et de proposer à chaque Français d'avoir chez lui un drapeau tricolore à accrocher à sa fenêtre le 14 juillet. Quelle belle proposition pour les chômeurs... et encore plus pour les sans-logis ! Ces gens-là se moquent de nous, en faisant passer ces escarmouches ridicules pour les problèmes de l'heure.

La seule solution que Sarkozy met en avant pour améliorer le niveau de vie des travailleurs, c'est de « travailler plus pour gagner plus ». C'est se moquer des chômeurs, des travailleuses et des travailleurs en

temps partiel imposé, des ouvriers rivés à la chaîne et que leurs horaires de travail, imposés par le patron, laissent exténués ! Mais c'est dans l'ordre des choses car Sarkozy est le représentant direct des intérêts du grand patronat.

Mais Ségolène Royal ne propose guère mieux. Sa promesse de passer le smic à 1 500 euros brut... dans cinq ans (niveau qu'il atteindra sans doute par le seul effet des réajustements automatiques dus à l'augmentation du coût de la vie) ne l'engage en fait à rien. Et plutôt que de défendre les revendications du monde du travail, elle préfère chasser sur les terres de Sarkozy et de Le Pen, dans l'espoir de récupérer des voix parmi ceux qui s'imaginent que la possession d'une carte d'identité française en fait les égaux de patrons et de nantis que leur « patriotisme économique » n'empêche pas de s'installer, ou de domicilier leurs capitaux, dans des paradis fiscaux plus ou moins exotiques.

Dans ce concert de discours plus hypocrites les uns que les autres, il est nécessaire de faire entendre la voix des travailleurs, pour dire certes à la droite, dans sa version brutale à la Sarkozy, ou dans sa version « light » à la Bayrou, que nous l'avons assez vue. Mais aussi pour dire à la gauche que face à la persistance du chômage, à la baisse du niveau de vie des classes populaires, à la crise du logement, il n'y a pas d'autre solution réaliste que de prendre sur les profits des grands groupes capitalistes pour financer les investissements nécessaires.

Je me présente à ces élections pour permettre aux travailleurs d'exprimer leur rejet de la droite, tout en disant à la gauche que le monde du travail attend d'elle autre chose que des discours creux.

Les voix qui se porteront sur ma candidature seront autant d'encouragements, pour tous ceux que la situation actuelle désespère, à ne pas se résigner, en leur montrant qu'une fraction de la classe ouvrière se prépare à imposer par la lutte ce que la droite leur refuse, et que la gauche n'est pas prête à leur accorder.

Arlette LAGUILLER

Meeting avec Arlette Laguiller



Dimanche 15 avril
à 15 heures
**au Zénith
de Paris**
Métro Porte-de-Pantin

Pour Sarkozy, la solidarité est un délit

L'interpellation devant une école maternelle du 19^e arrondissement de Paris, le 20 mars dernier, d'un grand-père chinois sans papiers venu chercher ses petits-enfants a indigné des parents, des enseignants et la directrice de l'école, qui n'ont pas voulu rester sans intervenir. De même, l'expulsion de vingt-trois travailleurs maliens à Montfort-sur-Meu, en Ile-et-Vilaine, a entraîné une mobilisation de la population choquée par l'attitude de la police et de la justice envers ces travailleurs connus et appréciés de tous. Les rafles dans les quartiers du nord-est de Paris en janvier dernier, ou encore les tentatives

d'expulsion en décembre 2006, à Saint-Brieuc, d'une mère de famille et de ses deux enfants ont également entraîné des réactions.

Mais cette attitude de solidarité dont on ne peut que se réjouir est condamnée fermement par le gouvernement, comme le montre l'attitude de la police à l'égard de la directrice de l'école de la rue Rampal, placée en garde à vue pour un soi-disant outrage à agent, et l'attitude de Nicolas Sarkozy, alors encore ministre de l'Intérieur, qui a défendu la police.

Les parents d'élèves, qui soutenaient la directrice, se sont indignés à juste titre que leur

réaction ait pu être « assimilée au comportement d'un "groupe organisé" fauteur de troubles ».

Fauteur de troubles ? Que des voisins, des enseignants, des parents ou des commerçants cherchent à intervenir quand ils ont le sentiment qu'une injustice est en train de se commettre est donc, d'après Sarkozy, un délit.

Ils n'ont pourtant fait qu'exercer le droit démocratique de manifester leur désaccord. Et c'est tout à leur honneur. Mais pour le gouvernement, apparemment, ce droit doit se limiter à voter tous les cinq ans pour des politiciens à qui il faut ensuite les mains

libres, et qu'on ne peut pas révoquer même lorsqu'ils ne tiennent pas les promesses pour lesquelles ils ont été élus.

Dans une « démocratie » ainsi conçue, la police, la justice, l'armée peuvent agir sans aucun contrôle de la population. Leurs membres n'ont de comptes à rendre qu'à des gens placés au-dessus d'eux, qui ne sont jamais élus et jamais révocables. Qui élit un chef de police, qui élit un magistrat ? Ces piliers de l'État sont au-dessus de la population, de la part de laquelle ils refusent tout contrôle, soutenus en cela par tous les politiciens dits « responsables ».

Aline RETESSE

• L'affaire de l'école de la rue Rampal – Paris 19^e

L'intervention policière suscite l'indignation

Lundi 26 mars, à l'appel des syndicats d'enseignants de la région parisienne, d'associations de parents d'élèves et du Réseau éducation sans frontières, plus de 2 000 personnes se sont rassemblées devant le rectorat de Paris, à la Sorbonne, pour dénoncer la détention arbitraire de la directrice de l'école maternelle de la rue Rampal, dans le 19^e arrondissement de Paris, et exiger l'arrêt total des poursuites engagées contre elle. Une délégation a été reçue par le recteur, qui a refusé de soutenir l'enseignante, estimant hypocritement que « l'affaire s'étant déroulée hors de l'école et du temps scolaire... si la directrice a commis un délit, le rectorat n'a ni à la soutenir ni à la protéger » !

Lors de ce rassemblement, la directrice, Valérie Boukobza, a fait lire un message de remerciements à tous ceux qui la soutiennent et elle a déclaré : « Ce que nous avons fait mardi dernier rue Rampal, beaucoup d'autres l'auraient fait de la même manière. Il ne s'agit là que du devoir de protection des enfants et de leurs familles et celui de la résistance pacifique à une forme d'oppression. »

Mardi 20 mars, à la sortie des classes de cette école maternelle rue Rampal, les policiers ont en effet commis des brutalités contre des parents, des professeurs et des riverains qui voulaient s'opposer à l'arrestation d'un grand-père chinois sans papiers, venu chercher ses petits-enfants. Déjà la veille, le lundi soir 19 mars, la police avait tenté d'arrêter une dame venue chercher sa petite nièce. On comprend l'indignation et la colère des parents témoins de ces souricières. Les policiers



n'ont pas hésité à utiliser leurs matraques et à asperger la rue de gaz lacrymogène, alors que les enfants étaient devant leur école. Ils ont même menacé de lâcher leurs chiens !

Mais lorsque, vendredi 23, la directrice de cette école maternelle a été convoquée au commissariat et mise en garde à vue, elle a été accusée « d'outrage et dégradation de biens publics en réunion » pour avoir « tapé sur une voiture de police ».

Cent personnes ont fait le siège du commissariat mais il a fallu attendre sept heures pour qu'elle soit relâchée.

Cela fait des mois que, pour tenter de récupérer l'électorat lepéniste, Sarkozy accentue sa campagne répressive contre les immigrés. Contrôles aux faciès, arrestations, expulsions se multiplient dans les quartiers populaires de l'Est parisien.

Heureusement, face à ces exactions et à l'insécurité

qu'elles engendrent, les habitants de ces quartiers s'organisent pour s'y opposer. Dans de nombreuses écoles se sont formés, souvent avec le Réseau éducation sans frontières, des comités de soutien pour réclamer la régularisation des familles sans papiers, pour les accompagner et les protéger dans leurs démarches administratives ou leurs convocations à la préfecture. De nombreux membres de ces comités, parents et professeurs, sont en

contact téléphonique permanent. Quand une rafle débute, en particulier dans les quartiers de Ménilmontant, Belleville, Stalingrad, des commerçants et des riverains donnent l'alerte, et souvent plusieurs dizaines de personnes arrivent sur place en quelques minutes pour tenter de s'opposer aux arrestations et manifester, comme cela a été le cas rue Rampal. Une mobilisation qui, visiblement, devra se maintenir et s'amplifier.

Louis BASTILLE

Des collectifs de sans-papiers, les comités RESF et de nombreuses associations appellent à manifester samedi 31 mars.

Les cortèges partiront des divers arrondissements pour converger à 16 heures, place de Stalingrad, autour du bas-

sin de la Villette. Des milliers de manifestants seront présents pour réclamer l'arrêt des rafles et des expulsions et la régularisation de tous les sans-papiers.

Lutte Ouvrière est évidemment solidaire de ces manifestations.

Ségolène Royal CONTRE la régularisation de tous les sans-papiers

Ségolène Royal répète, depuis le début de sa campagne, qu'il n'est pas question pour elle, si elle est élue, de régulariser les sans-papiers, reprenant les arguments de la droite qui feint de croire qu'une telle mesure provoquerait un « appel d'air ». Ce qui est démenti par les exemples des pays qui ont procédé à une telle régularisation.

Tout d'un coup, l'espace d'un instant, on a pu croire qu'elle revenait sur cette position lorsqu'elle déclara, à la suite de la rafle policière devant l'école maternelle de la rue Rampal à Paris 19^e, que les enfants scolarisés en France devaient « pouvoir poursuivre leur scolarité », concluant que « leurs parents (devaient) pouvoir rester sur le territoire » et ajoutant fort logiquement que « la régularisation doit suivre la scolarisation de l'enfant » (dans l'émission le Grand Jury-RTL-le Monde, du 25 mars).

Cette prise de position n'a tenu que quelques heures. La candidate socialiste a précipitamment cédé devant les remontrances de ses concurrents de droite, celles de Bayrou et celles des porte-parole de l'UMP.

Les porte-parole socialistes se sont précipités les uns après les autres pour rectifier. François Hollande a (re)précisé que le PS était « pour une régularisation sur la base de critères » et « qu'il ne voulait pas d'une régularisation globale ». Jean-Louis Bianco, qui est le directeur de campagne de Ségolène Royal, a indiqué que « la régularisation des parents doit pouvoir suivre la scolarisation en fonction d'un examen au cas par cas ». On n'en finirait pas de citer les propos de contrition des dirigeants socialistes et de Ségolène Royal, s'excusant patement d'avoir osé évoquer, le temps d'une émission, une mesure de justice. Pourtant, celle-ci était il n'y a pas si longtemps dans les programmes des candidats de gauche, y compris des candidats du Parti Socialiste.

Jean-Pierre VIAL

• « Défense nationale »

Mais qui « vient jusque dans vos bras égorger vos fils, vos compagnes » ?

Sarkozy, Bayrou et Royal sont d'accord : le budget militaire doit être maintenu à son niveau actuel (47,7 milliards d'euros), l'arme nucléaire doit être modernisée, un nouveau porte-avions doit être mis en service, les sous-marins armés de missiles nucléaires doivent continuer à être à la mer en permanence. Parce que, disent-ils, il faut défendre le pays.

Mais contre qui ? La seule menace concrète qu'ils évoquent est celle du terrorisme... contre lequel porte-avions, sous-marins et missiles sont d'une flagrante inutilité.

En fait de « défense du pays », depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'armée française s'est uniquement illustrée dans les guerres coloniales, particulièrement en Indochine puis en Algérie. Mais la fin des colonies n'a pas été la fin de la mainmise des capitalistes français sur leur ex-Empire, simplement cette domination passe maintenant par l'intermé-

diaire de dictateurs locaux. Lorsque ces derniers ne suffisent pas à maintenir l'ordre nécessaire aux affaires de Total, Bouygues, Bolloré ou Paribas, l'armée française est là pour leur prêter la main.

Aujourd'hui l'armée française intervient, en son nom propre ou sous la responsabilité de l'ONU, dans dix-sept pays différents, auxquels il faut ajouter les bases permanentes et les 25 navires en croisière perpétuelle. Le plus petit groupe est constitué de quelques observateurs qui comptent les morts au Darfour ; le plus important est

celui des 3 500 hommes qui protègent les intérêts des capitalistes français en Côte-d'Ivoire. Au mieux ces hommes des « opérations extérieures » apportent la caution de l'État français au maintien de l'ordre international, au pire ils soutiennent directement des dictateurs « amis de la France ». S'il le faut, c'est en tirant sur les manifestations populaires, comme en Côte-d'Ivoire, ou c'est en armant les tueurs, comme ce fut le cas au Rwanda. Et, partout où intervient la troupe française, elle forme, encadre et arme des brutes galonnées, véritables fléaux pour leurs peuples.

L'armement moderne dont dispose l'armée française, aviation, missiles, blindés, instrument de mesure, de combat de nuit, de surveillance, etc. lui

permet de combattre sans risque des populations mal armées, quand elles ne sont pas désarmées. La gloire de ces combattants, dont chaque blessé fait la une de nos journaux nationaux, rappelle celle des chevaliers médiévaux bien nourris et bien entraînés qui, montés sur leurs chevaux et couverts de leurs armures, assassinaient des paysans affamés.

C'est cette armée-là que les Sarkozy, Bayrou et autres Royal veulent maintenir et ces missions-là qu'ils veulent préserver. Cette « défense nationale » est celle des intérêts capitalistes français et n'a rien à voir avec une quelconque « défense » de la population du pays.

Paul GALOIS

Défense des profits et profits de la Défense

L'armée et plus particulièrement la « force de dissuasion », c'est-à-dire les bombes et missiles à tête nucléaire et les sous-marins, permettent à la France de « tenir son rang dans le concert des nations », affirment en chœur les politiciens à vocation d'« homme d'État ».

Ce qui est certain, c'est que l'armée permet aux marchands

de canons français (Dassault, Lagardère, Thales) de tenir leur rang parmi les grandes fortunes et les prébendiers de l'État.

Non seulement ils sont en situation de monopole, mais ils bénéficient des services d'un département spécial du ministère de la Défense, la Délégation générale pour l'Armement (DGA). Celle-ci leur com-

mande des armements nouveaux en payant les frais de recherche (720 millions d'euros en 2006), puis en les achetant (8,5 milliards d'euros en 2006). Elle « prépare l'avenir » des marchands de canons (1,4 milliard d'euros par an), les aide à vendre leurs matériels à l'étranger (y compris en mettant les militaires à leur service à titre de

démonstrateurs), monte les dossiers de vente, trouve des crédits aux futurs acheteurs, et fournit le service après-vente aux éventuels acquéreurs d'avions Rafale ou de chars Leclerc.

Moyennant quoi Dassault et Lagardère comptent parmi les plus grandes fortunes du pays.

P.G

Le porte-avions, dernier vestige de l'empire

D'après les militaires, les industriels et leurs représentants politiques, la France, qui s'enorgueillit déjà de posséder le *Charles-de-Gaulle*, ne pourrait se passer d'un deuxième porte-avions.

L'Allemagne et le Japon, deux pays capitalistes d'importance comparable, arrivent à subsister sans porte-avions, et même sans bombe atomique, mais il faut croire que la bourgeoisie française, habituée aux rentes de situation et aux facilités coloniales, a besoin de ses amiraux pour vivre.

Les deux fonctions de l'armée française, engraisser les marchands de canons et faire régner l'ordre dans les ex-colonies, se trouvent en effet réunies dans le porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Militairement, il est l'héritier de la canonnière

capable d'aller raser des villes sans défense d'Afrique ou de Chine et de maintenir par la terreur la présence française. Financièrement, c'est un gouffre à huit milliards d'euros.

Le pont était trop court, l'hélice s'est décrochée à la première sortie, les avions Rafale n'étaient pas au point, etc., mais les marchands de canons ont été payés et, tel quel, il suffira bien

pour faire régner l'ordre à Abidjan ou ailleurs.

Et pour la « défense nationale » de ces gens-là, c'est quand même ça qui compte !

P.G.



• Affaire Elf

Condamné... mais pas sanctionné

André Tarallo est un de ces personnages qui ont défrayé la chronique judiciaire dans l'affaire Elf.

Impliquant l'entreprise d'extraction et de distribution du pétrole Elf-Aquitaine (société d'État dont les principaux dirigeants étaient nommés par le gouvernement), cette affaire éclata en 1994 à la suite d'une enquête de la Commission des opérations boursières, qui révéla un vaste réseau de corruption... aux dépens des fonds publics. Ce fut même, dit-on, la plus grave affaire de détournement de fonds publics jamais jugée en France, véritable « casse du siècle » français.

Ancien responsable de la compagnie pétrolière pour l'Afrique, Tarallo a été au cœur de tous ces coups tordus pour s'assurer le contrôle des puits de pétrole africains : coups d'État, guerres civiles et régionales, détournements de fonds, corruption généralisée des appareils d'État africains et des partis politiques français.

Ce serviteur de la bourgeoisie française avait finalement été condamné à deux millions d'euros d'amende et à une peine de prison de quatre ans en 2004, portée à sept ans en 2005.

La prison, il y est entré au lendemain de sa première condamnation, mais pas pour longtemps. Au bout de quelques jours, il en sortait « pour raisons médicales ». Et même l'aggravation de sa peine ne l'y a pas renvoyé.

Quant à l'amende, elle n'a toujours pas été versée. Cela s'explique par le fait que le responsable de l'exécution des peines d'amende n'est pas la justice, mais le Trésor public. Tous ceux à qui le même Trésor public inflige des pénalités, parfois lourdes au regard de leurs revenus, pour le moindre retard dans le paiement d'un impôt ou d'une amende, apprécieront son détachement quand il s'agit de deux millions d'euros dus par ce qu'on appelle un grand commis de l'État.

Le procès Elf est présenté comme un modèle pour la rigueur de l'instruction et la sévérité des sanctions. Le plus exemplaire reste pourtant la manière dont Tarallo, condamné et recondamné, a été dispensé de toute sanction. Et le fait que ses co-inculpés, qui occupaient des postes bien plus importants, s'en sont sortis à bien meilleur compte encore que lui !

Vincent GELAS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Immobilier, la grande carambouille

Au moment même où l'immobilier américain vacille, en France le gouvernement fait tout pour entretenir le mécanisme de la spéculation immobilière. L'accession à la propriété est d'ailleurs un des principaux points du programme des deux favoris de la présidentielle : ainsi, Sarkozy veut défiscaliser les intérêts des crédits immobiliers, comme aux États-Unis. Résultat, les acheteurs s'endettent pour des durées toujours plus longues, et l'on voit désormais apparaître des prêts sur 50 ans, signe que le prix des logements est totalement déconnecté du pouvoir d'achat, y compris celui des classes moyennes. Ne leur reste qu'à s'étrangler de dettes pour emménager dans une petite surface achetée à prix d'or et qui risque fort de perdre de sa valeur...

Après « travailler plus pour gagner plus » et « créer sa propre entreprise » (en guise de réponse à la baisse du pouvoir d'achat et au chômage), « accéder à la propriété » serait la solution à la crise du logement. Pour nombre de ceux qui s'y laisseraient prendre, les lendemains risquent de déchanter.

Aux États-Unis, la récente faillite de New Century, spécialiste des prêts immobiliers « avec surprime » – c'est-à-dire réservés aux ménages qui risquent de ne pas pouvoir rembourser – fait planer à nouveau le spectre d'un effondrement du marché de l'immobilier.

L'envol du prix des maisons depuis les années 1990 aux États-Unis comme dans d'autres pays occidentaux a atteint des proportions inouïes. En l'absence d'explosion démographique, de nette baisse du chômage ou de croissance forte du pouvoir d'achat, cette flambée a un caractère indéniablement spéculatif. Au niveau international, c'est la plongée des principales bourses au début des années 2000 qui a effrayé les détenteurs de capitaux les plus frileux et les a poussés à chercher refuge dans la pierre, contribuant à doper les cours.

Aux États-Unis, de nombreux facteurs ont stimulé la hausse de l'immobilier résidentiel : bas niveau des taux d'intérêt, réductions d'impôts pour les accédants à la propriété. Des organismes semi-publics favorisent l'emprunt hypothécaire. Une véritable frénésie de crédit a favorisé le développement d'officines aux pratiques douteuses : des

démarcheurs font miroiter aux ménages modestes la possibilité de devenir propriétaires moyennant des taux exorbitants. Des immigrants maîtrisant mal l'anglais sont trompés sur le contenu des contrats ; des montages financiers risqués permettent contourner l'obligation légale d'apport de fonds personnel ; parfois encore, des familles ne payent que les intérêts, et remettent à plus tard le remboursement du principal, qui est de toute façon hors de leurs moyens. Ces titres de créance douteux, mais assortis de rendements élevés, sont ensuite revendus sur les marchés financiers.

Ces sociétés de crédit dont le business consiste à ratisser les travailleurs ne peuvent prospérer que sur fond de hausse continue des prix de l'immobilier. En effet, lorsqu'un ménage que leurs pratiques ont contribué à étrangler devient incapable de faire face aux échéances de son prêt, la saisie de l'habitation constitue une juteuse affaire – puisque les maisons ne cessent de prendre de la valeur.

Au premier signe de craquement du marché immobilier – en l'occurrence, le recul rapide des ventes constaté ces derniers mois – ces sociétés devaient donc être les premières à chuter. 25 d'entre elles avaient déjà bu la tasse peu avant New Century Financial, le numéro 2 du secteur. Derrière le problème du crédit immobilier se profile celui du crédit tout court : bien des familles ont été incitées à gager leur habitation, dont le prix avait augmenté, pour obtenir des cartes de crédit, et l'endettement a atteint des niveaux inouïs. La croissance américaine repose largement sur cette fièvre de crédit, elle-même stimulée par la flambée de l'immobilier. Le dégonflement de la bulle immobilière pourrait donner un coup d'arrêt à tout le mécanisme. Les premières victimes seraient les centaines de milliers de ménages modestes endettés qui risqueraient bien de se retrouver à la rue.

La solution à la crise du logement n'a rien à voir avec la prétendue « accession à la propriété ». Cela commencerait par la réquisition des logements vides, des terrains, et un service public de construction de logements pour les quelque 3 millions de mal logés.

Julien FORGEAT

Convergences Révolutionnaires n° 50 (mars-avril 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : LES RICHES, comment, toujours plus riches, ils raflent toute la mise.

Articles : Notre campagne pour Arlette Laguiller – *Salaires* : 300 euros pour tous et smic à 1 500 euros net tout de suite – *Enseignement* : les nouvelles saignées – *Renault* : suicides au Technocentre de Guyancourt – *Bolivie* : Morales entre révolte populaire et pression de la bourgeoisie réactionnaire – *Brésil* : licenciements et répression syndicale chez Volkswagen – *Iran* : arrestations d'enseignants.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Les « jeunes patrons » et les aides aux entreprises

Les cadeaux de l'État aux patrons, une preuve de sa compassion pour les salariés ?

Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises, le CJD, s'est penché sur les aides aux entreprises et a envoyé aux trois candidats supposés présidentiables un rapport sur leurs souhaits concernant la réorientation des aides.

Les jeunes patrons avouent : « *La tentation nous est venue de proposer de les supprimer toutes.* » Mais cette tentation-là, ils l'ont étouffée dans l'œuf ! Ils proposent simplement « *de ne plus considérer comme « aide aux entreprises » les allègements de charges sur les bas salaires* ». Car ils contestent que ces 25 milliards d'euros soient des « aides pour les entreprises » puisque « *ce n'est pas une somme qui entre dans leur poche mais simplement qui n'en sort pas* » ! Le CDJ considère qu'il s'agit plutôt « *d'une aide directe au revenu* » des salariés, permettant de « *maintenir leur pouvoir d'achat et de consolider leurs emplois, sans mettre trop en péril la compétitivité des entreprises* ». C'est ainsi, écrit-il, que « *les responsables s'en sont beaucoup servis pour montrer leur compassion à l'égard des salariés en difficulté et leur souci de les protéger des « méfaits » de la mondialisation* ». Il n'y a que les travailleurs qui ne s'étaient pas rendu compte de cette « compassion ».

Puisque, selon lui, ce sont « des aides sociales », le CJD propose donc simplement de réorienter ces aides et surtout pas de les supprimer. Les patrons continueront donc à en bénéficier et il ne sera pas dit que ceux du CJD manquent de compassion bien orientée... vers eux-mêmes !

Le CJD n'en maintient pas moins

Dominique CHABLIS



Aux petits soins pour les chirurgiens

Le vendredi 23 mars, les médecins spécialistes se sont vu offrir, en cette période de campagne électorale, un beau cadeau par le gouvernement : la prise en charge, par l'assurance-maladie, de deux tiers des primes d'assurance destinées à les couvrir en cas de contentieux avec leurs malades. Un accord a en effet été signé par les ministres de l'Économie et de la Santé ainsi que trois syndicats de médecins libéraux. À la veille de quitter le gouvernement pour diriger la campagne de Sarkozy, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a honoré la promesse qu'il avait faite l'été dernier suite à une grève des chirurgiens, gynécologues-obstétriciens et anesthésistes exerçant

dans les cliniques privées. Selon lui, un obstétricien n'aurait plus à sa charge que 5 000 euros, sur une prime annuelle de 15 000 euros.

Ce cadeau aux médecins et aux sociétés d'assurances sur lesquelles le gouvernement s'est bien gardé de faire pression pour qu'elles diminuent le montant de leurs primes, représente vingt millions d'euros par an, ponctionnés sur le budget de l'assurance-maladie alors que le gouvernement ne cesse d'invoquer le trou de la Sécurité sociale pour restreindre les remboursements et accroître les frais à la charge des patients !

Annie ROLIN

• Flexi-sécurité contre sécurité sociale professionnelle ?

Les patrons ont dans les deux cas les mains libres pour licencier

Un mot nouveau est apparu dans les rangs de la droite au cours de cette campagne électorale : la « flexi-sécurité ». En échange de la « flexibilité », c'est-à-dire en acceptant d'être licenciés, les salariés bénéficieraient de la « sécurité ».

En fait, c'est dans le droit fil de ce que les politiciens de droite ressassent à propos des lois régissant le Code du travail, qu'ils estiment trop rigide. À les entendre, si les patrons n'embauchent pas, ce serait parce qu'ils ne peuvent pas licencier les salariés aussi facilement qu'ils le souhaiteraient !

Sarkozy propose de remplacer les actuels contrats de travail par un contrat de travail unique, qu'il qualifie de CDI. Mais le CNE (comme le CPE avant que Villepin ne l'enterre) est lui aussi appelé contrat à durée indéterminée... sauf que la période d'essai s'étend sur deux ans ! Et quand, à l'émission « Elysée 2007 » diffusée sur M 6 dimanche 25 mars, Arlette Laguiller a demandé à Xavier Bertrand, le porte-parole de Sarkozy, de combien de temps serait la période d'essai dans ce nouveau contrat unique, il a refusé de répondre. Il est resté dans le vague, disant seulement : « Plus vous avancez dans le contrat, plus les périodes d'essai se réduisent et plus les droits sociaux augmentent » ! Si l'on n'est pas licencié, évidemment,

pendant que le patron peut le faire sans entrave...

Derrière ces mots de « contrat unique » et de « flexi-sécurité » se cache la volonté de restreindre encore plus les droits des travailleurs et les quelques protections qui leur restent contre les licenciements.

La « sécurité sociale professionnelle » que propose Ségolène Royal n'offre guère plus de garanties aux chômeurs, en tout cas pas celle de retrouver vite un emploi. Elle permettrait, selon ses dires, à chaque personne privée d'emploi de percevoir pendant un an 90 % de son dernier salaire net perçu, ce qui est supérieur à ce qu'un chômeur touche actuellement. Mais que se passera-t-il au bout d'un an ? Combien de chômeurs peuvent espérer avoir retrouvé un emploi au terme de cette période, dans les mêmes conditions de salaire ou de durée du travail ?

Ségolène Royal déclare aussi que cette sécurité sociale professionnelle s'accompagnerait d'une « formation qualifiante et d'une aide personnalisée à la recherche d'emploi ». Mais qu'y aurait-il là de nouveau par rapport à ce qui se pratique actuellement où, à défaut de proposer des emplois qu'elle n'a pas, l'ANPE ne peut offrir aux chômeurs que des pseudo-formations, elles aussi appelées « qualifiantes » mais qui n'offrent aucune qualification réelle et ne débouchent pour ainsi dire

jamais sur un emploi. Si les chômeurs acceptent de les suivre, c'est sans illusion, mais bien parce que c'est pour eux le seul moyen de continuer à percevoir des indemnités.

Rien ne garantit non plus

faite aux salariés d'accepter n'importe quel emploi mise en avant dans le contrat unique proposé par Sarkozy.

Ainsi, la « flexi-sécurité » version de droite et la « sécurité sociale professionnelle » ver-

garantie pour les travailleurs serait d'abord l'interdiction des licenciements, en premier lieu dans les entreprises qui font des profits. Il faut d'abord que les travailleurs soient garantis de conserver un emploi et un



aux chômeurs que leur situation ne sera pas pire qu'aujourd'hui, où ils sont indemnisés pendant vingt-trois mois, car Ségolène Royal ne dit pas qu'ils seront indemnisés au-delà d'une année. En revanche, Julien Dray l'a rappelé au cours de l'émission de M6, ils devront prendre « l'engagement de répondre à toute offre d'emploi individuelle » qui leur sera proposée. Cela rejoint l'obligation

sion Royal se rejoignent sur l'essentiel. Il faudrait se résigner à être licencié, à ne plus avoir un « poste de travail à vie ». En échange, le salarié se verrait garantir un « accompagnement » dont rien ne dit qu'il serait meilleur que celui fourni aujourd'hui par l'ANPE, les Assedic, voire l'ASS et le RMI. Licenciements et plans sociaux seraient ainsi banalisés.

salaires. Cela doit aller de pair avec la possibilité de contrôler les comptes des grandes entreprises et d'aller prendre l'argent là où il est, pour assurer de toute façon l'existence de ceux qui n'ont que leur travail pour vivre.

Au lieu de cela, les propositions de ces candidats semblent d'abord vouloir garantir aux patrons de pouvoir licencier comme ils veulent.

Eh bien, la seule véritable

Marianne LAMIRAL

• Bayrou à Mayotte

Dans la ligne de Sarkozy

À l'occasion d'un voyage à la Réunion et à Mayotte, Bayrou s'est autorisé un petit couplet xénophobe et méprisant, dont il espère sans doute quelques retombées électorales. Il veut remettre en question le « droit du sol » pour certains territoires d'outre-mer. Il se dit « favorable à ce que la nationalité ne soit plus automatique dès que l'on est venu à Mayotte ou en Guyane seulement pour accoucher sur le territoire national ».

Bayrou s'est ainsi fait l'écho de Baroin, qui était ministre UMP de l'Outre-mer avant de succéder récemment à Sarkozy au ministère de l'Intérieur, et des élus UMP de l'île de la Réunion qui, en septembre 2005, avaient tenu des propos du

même acabit. Baroin envisageait lui aussi la remise en cause du « droit du sol ». La mesure visait les cas de femmes comoriennes qui réussissaient à accoucher à Mayotte. Si elles réussissaient à faire reconnaître leur enfant par des habitants de l'île, donc des Français, l'enfant et la mère pouvaient bénéficier du droit de vivre sur un territoire français. Le fait est amplifié et exploité par des démagogues locaux, émules de nos démagogues nationaux.

Ce « droit du sol », qui permet à un étranger né sur le territoire national d'acquérir la nationalité française à sa majorité, n'est plus automatique depuis 1993 et la loi Pasqua. Il faut désormais que le jeune

fasse la demande de nationalité en temps voulu et en suivant la procédure.

Les habitants des trois îles indépendantes de l'archipel des Comores dans l'Océan indien connaissent une situation extrêmement difficile. Au point que, pour fuir la misère, certains tentent de rejoindre Mayotte, la quatrième île de l'archipel, restée française. Une fois là, ils espèrent gagner la métropole.

Ces propos, bien calibrés, bien calculés, arrivent à point pour s'inscrire dans une situation où les candidats sont prêts à faire feu de tout bois, y compris le plus pourri, pour récupérer des suffrages.

Michel ROCCO

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Écologie : nature ravagée, planète menacée par le capitalisme !

(n° 106 - exposé du 26 janvier 2007)

Amérique latine : les gouvernements entre collaboration et tentatives de s'affranchir de la domination des États-Unis

(n° 105 - exposé du 24 novembre 2006)

L'Afrique malade du capitalisme

(n° 104 - exposé du 16 juin 2006)

Les anciennes Démocraties populaires aujourd'hui

(n° 103 - exposé du 28 avril 2006)

L'Inde : de l'exploitation coloniale au développement dans l'inégalité

(n° 102 - exposé du 10 mars 2006)

La Chine : nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?

(n° 101 - exposé du 27 janvier 2006)

États-Unis : la société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans

(n° 100 - exposé du 5 octobre 2005)

Liban : une création du colonialisme français dans un Moyen-Orient divisé par l'impérialisme

(n° 99 - exposé du 16 juin 2005)

Prix : 2 euros.

Envoi contre cinq timbres à 0,54 euro par brochure

• Union européenne

À la recherche d'un traité bis...

Les dirigeants des vingt-sept États membres de l'Union européenne se sont retrouvés à Berlin pour commémorer le cinquantième du Marché commun, lancé à Rome en mars 1957. C'était aussi l'occasion d'évoquer les suites de l'échec politique de la ratification du traité constitutionnel, rejeté notamment par les électeurs français et hollandais en mai-juin 2005. On parle maintenant de lancer un nouveau traité, qui reprendrait tout ou partie du traité débouté. Les tractations démarreraient à partir de juin prochain, avec la perspective d'aboutir en 2009, année des prochaines élections européennes.

Cinquante ans de marchandages, souvent difficiles, ont conduit l'Europe à une relative unification de l'espace économique, à la disparition des barrières protectionnistes les plus importantes, à la libre circulation des marchandises, des capitaux et, dans une moindre mesure, des personnes, à un début d'homogénéisation des lois et de la fiscalité et à une monnaie unique adoptée par treize des États membres. Par bien des côtés, c'est incontestablement un progrès, mais ce sont d'abord les appétits des grands groupes capi-

talistes européens qui y trouvent leur compte.

L'Europe, qui en 1957 ne comptait que six États membres, en comporte aujourd'hui vingt-sept et l'ensemble est devenu plus difficile à gouverner. Les États membres avaient trouvé un compromis avec le traité débouté. Pour de nombreuses questions, le vote à l'unanimité qui était la règle à l'origine n'est plus de mise, sous peine de bloquer le fonctionnement de l'Union. Les votes à la majorité simple ou à la majorité qualifiée, qui prend en compte le poids respectif des dif-

férents États, sont apparus.

Les États les plus puissants en particulier entendent conserver leurs prérogatives, à six comme à vingt-sept. De nouvelles règles du vote à la majorité qualifiée devraient notamment permettre à l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, de bloquer toute initiative des États entrants opposée à leurs intérêts.

Tous ces problèmes restent posés et seront l'enjeu du traité annoncé.

Mais, en fonction de ce qu'ils attendent de l'Union européenne, les États n'ont cependant pas le même niveau d'exigence. Ceux pour qui l'Union est surtout un marché économique élargi, la Grande-Bretagne par exemple, se contenteraient d'une simple réforme des modes de fonctionnement, mais d'autres sont plus ambitieux. Les positions exprimées varient en France, entre ceux qui se disent partisans d'un « mini-traité »,

comme Sarkozy ou Bayrou, et ceux qui comme Ségolène Royal parlent d'un « maxi-traité ». Quant à la façon de l'imposer, Sarkozy se contenterait d'un vote des Parlements nationaux, Royal et Bayrou parlent d'un nouveau référendum qui pourrait coïncider avec les prochaines élections européennes en 2009.

Une chose est sûre : quelle que soit la solution à laquelle aboutiront les dirigeants européens, au prix de nouveaux marchandages et compromis, elle ne fera pas grand cas des réticences exprimées pour différentes raisons par les électeurs en mai-juin 2005. En revanche, elle établira un processus de décision qui soit dans l'intérêt des grands groupes capitalistes européens, au profit de qui a été bâti ce marché européen et qui entendent rester les principaux bénéficiaires de l'élargissement.

Jacques FONTENOY

• Allemagne

Obscurantisme sans frontières

Une juge allemande de Francfort vient d'être dessaisie d'une affaire où elle avait donné raison à un mari violent contre son épouse. La jeune femme, d'origine marocaine, séparée de son mari marocain qui la battait, avait demandé une procédure accélérée de divorce. La juge avait refusé en arguant que « dans les milieux marocains, l'exercice du droit au châtiment ne permet pas d'invoquer une rudesse excessive », motif qui permet de recourir à cette procédure en Allemagne. Donc, d'après la juge, la plaignante devait « s'y attendre ». Et comme l'avocate demandait à ce que le dossier soit retiré à la juge pour suspicion de partialité, celle-ci a réaffirmé sa position, en s'appuyant sur le Coran pour invoquer « l'honneur bafoué » du mari.

L'affaire a fait scandale ; la ministre de la Justice a confié le dossier à un autre magistrat, tout en précisant que ce comportement était un cas isolé. Mais les journaux allemands en ont profité pour rappeler que, dans le procès pour l'assassinat d'une jeune fille turque par ses frères qui lui reprochaient de vivre « à l'occidentale », le principal accusé avait été condamné, en 2005, à une peine relativement modérée, neuf ans et trois mois de prison ; et les autres, relaxés faute de preuves. Ils ont également souligné que ce type de verdict assez clément est de plus en plus fréquent dans les « crimes d'honneur », qui ont pourtant fait une cinquantaine de morts en Allemagne dans les dix dernières années.

Il faut avoir soi-même une bonne dose de préjugés réactionnaires mêlés de mépris raciste, pour s'appuyer, au nom de la « culture », sur l'obscurantisme religieux le plus écrasant. Mais apparemment le phénomène n'est pas si rare, pour le malheur de ceux et surtout de celles qui croient pouvoir échapper à l'emprise des bigots de toute religion.

Sylvie MARÉCHAL

• L'Iran et les grandes puissances

La paille et la poutre

Samedi 24 mars le Conseil de sécurité de l'ONU, composé des représentants des États-Unis, de la France, de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la Chine, a voté de nouvelles sanctions contre l'Iran.

Il s'agit, une fois de plus depuis 2003, de contraindre l'Iran à cesser de développer une technologie nucléaire. Dans ses attendus, le vote du Conseil de sécurité ne fait référence qu'au traité de non-prolifération nucléaire, traité qui réserve cette technologie aux pays qui la détiennent depuis 1967 et qui sont, justement, les membres du Conseil. Mais les politiciens des grandes puissances, en dehors de l'enceinte feutrée de l'ONU, usent d'autres arguments.

Les représentants des grandes puissances invoquent le danger que représente la dissémination d'armes nucléaires à travers le monde. Or non seulement c'est eux qui les détiennent quasi exclusivement, mais ils ont laissé leurs alliés, Israël, le Pakistan, l'Inde, se doter de l'arme nucléaire.

Ils prétendent qu'il est honteux de fournir les bases de cette technologie à l'Iran. Mais ce sont les grandes puissances, spécialement la France et les États-Unis, qui l'ont vendue à l'Iran, comme d'ailleurs à l'Irak, lorsque ces pays étaient leurs alliés.

Les dirigeants occidentaux

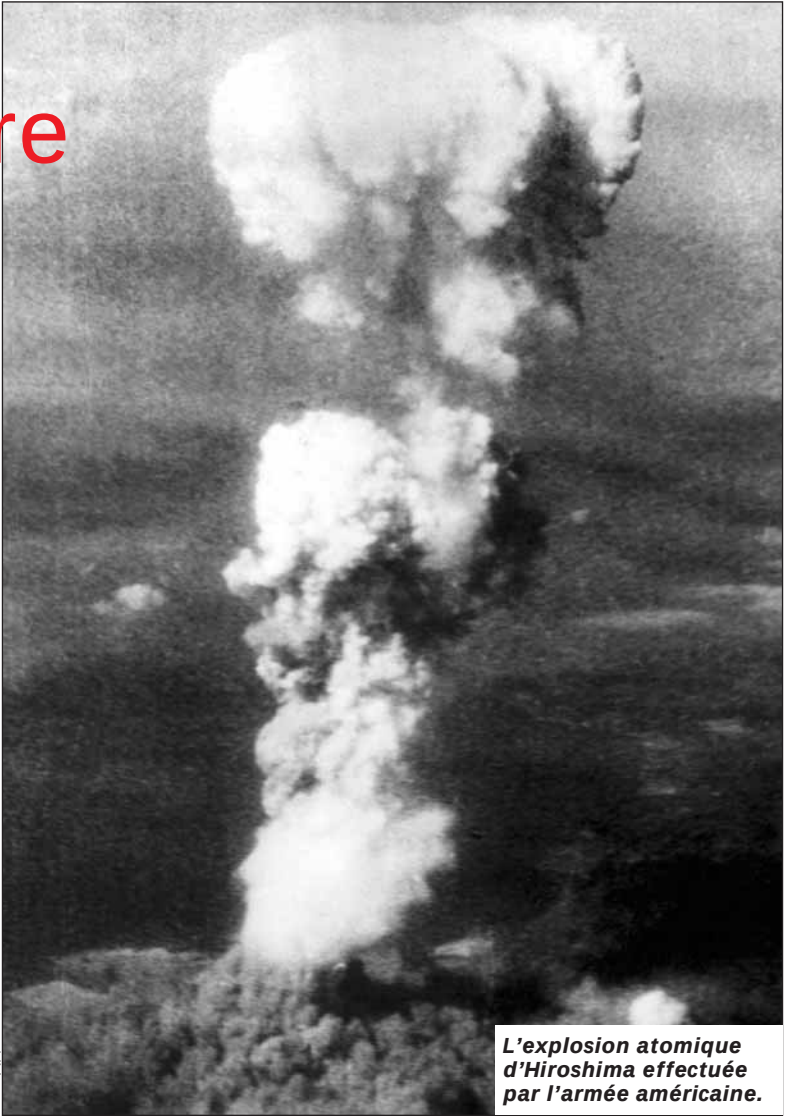
disent qu'on ne peut pas confier de tels moyens de destruction à un pays comme l'Iran. Mais les seuls à avoir utilisé la bombe atomique jusqu'à présent sont les États-Unis, qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki en 1945. De plus, tous les autres se sont livrés à des tirs d'essai en plein air et, pour ce qui concerne la France, encore à des tirs souterrains en 1995.

Tous affirment que le pétrole viendra à manquer et qu'il faut donc développer des technologies alternatives, dont le nucléaire, mais voudraient en priver l'Iran. Ils mettent en avant le fait que l'Iran est une dictature (ce qui est incontestable), mais en fait ce qu'ils lui reprochent c'est de ne plus être une dictature qu'ils contrôlent.

La Grande-Bretagne proteste parce que quinze soldats britanniques sont prisonniers en Iran. Mais s'ils se trouvaient sur la frontière entre l'Iran et l'Irak, c'est en tant que soldats d'une coalition qui occupe l'Irak et qui y a provoqué un chaos indescriptible.

Alors, quelles que soient les intentions des dirigeants iraniens, quels que soient leurs surenchères et leurs discours souvent plus que douteux, les représentants des grandes puissances sont vraiment mal placés pour lui faire des leçons de morale !

Paul GALOIS



Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 104 (avril 2007)

France

Election présidentielle : leurs campagnes et la nôtre

Union européenne

Pendant la recherche du « plan B », les affaires continuent

Martinique-Guadeloupe

2006 : une année de grèves qui semble se prolonger en 2007

Espagne

Les partis gouvernementaux et le problème basque
Une politique marquée par l'héritage franquiste

Grande-Bretagne

Montée des profits et de la pauvreté
Un bilan de dix ans de blairisme

Tribune de la minorité

Notre campagne pour Arlette Laguiller

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro

• 1947 à Madagascar

L'insurrection contre l'ordre colonial

Il y a soixante ans, dans la nuit du 29 mars 1947, éclatait l'insurrection de Madagascar contre l'oppression coloniale française. Après la guerre, la bourgeoisie française tentait de maintenir envers et contre tout, malgré l'aspiration générale des peuples à l'indépendance, sa domination sur son empire colonial sous l'étiquette « Union française », opposant la politique de la canonniers à ceux qui exigeaient leurs droits. À Sétif, en Algérie, la manifestation du 8 mai 1945 où apparurent des drapeaux algériens avait été violemment réprimée. En Indochine, le 23 novembre 1946, la marine française avait bombardé Haïphong, faisant plusieurs milliers de victimes. À Madagascar, la guerre s'était traduite d'une part par l'enrôlement de 15 000 Malgaches dans les troupes françaises, constituées en 1944 de trois cinquièmes de soldats coloniaux, d'autre part par une aggravation considérable de la misère de l'île et de l'oppression de ses quatre millions d'habitants autochtones.

Depuis la « conquête » de 1896, ces derniers subissaient le régime de l'indigénat, qui permettait, outre l'exploitation des richesses de l'île – le riz, le café, le sucre, les épices, le caoutchouc... sont exportés vers la métropole –, celle du travail des paysans, à la base de l'enrichissement des colons.

Une exploitation insupportable

Dans la période de la guerre, la réquisition pour l'armée de la quasi-totalité des produits de base et un système de travail forcé gratuit (trente jours par an) vinrent aggraver l'exaspération et la misère des habitants, renforcée par la terrible famine de 1943-1944.

Comme la plupart des populations de l'Empire colonial français, les Malgaches disposaient d'un droit de vote très restreint, mais dès 1945 ils élurent deux puis trois députés qui fondèrent en 1946 le Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache, parti indépendantiste qui attira des centaines de milliers d'adhérents.

L'insurrection du 29 mars 1947 fut immédiatement attribuée au MDRM, pourtant ses dirigeants n'en revendiquèrent jamais la responsabilité. C'est une flambée de colère qui parcourut cette nuit-là toute la partie est de l'île, soulevant la population et affolant les 4 000 Européens. Plusieurs gros colons furent tués. Des partis nationalistes disposant de réseaux clandestins participèrent à l'organisation de l'insurrection, parfois encadrée par les anciens tirailleurs malgaches récemment démobilisés. Le 31 mars, à Tananarive, un camp militaire français était attaqué par plusieurs centaines d'hommes, armés seulement de sagaies et de coupe-coupe. Les quelques fusils récupérés furent les seules armes à feu dont disposèrent les Malgaches, avec celles prises dans les mois qui suivirent aux militaires français.

Après les premiers jours de stupeur, la répression s'organisa.

L'état de siège fut proclamé le 4 avril, les autorités coloniales s'employant cependant, dans le communiqué, à minimiser les événements pour rassurer l'opinion métropolitaine. Mais la révolte déferlait, s'attaquant aux fermes des gros colons, aux camps militaires, à tout ce qui incarnait l'exploitation coloniale. La répression s'abattit avec féro-

avec leurs habitants, exécutait des « suspects », massacrait les prisonniers.

Répression féroce

Cela ne suffisait pas, le gouvernement envoya encore, contre ces hommes armés de machettes et de lances, l'infanterie, les parachutistes, puis

car, des procédés qui allaient être repris par la suite en Indochine et en Algérie. Tout était bon pour terroriser la population : mutilation d'otages, mitraillages de trains, largages par avion ou hélicoptère d'hommes vivants au-dessus des villages, des « bombes démonstratives » comme les nommait la presse française aux ordres.

Ce feu nourri ne parvint pas à briser, avant de longs mois, la résistance de la population. Les insurgés cherchèrent refuge dans la montagne où ils menèrent une guérilla défensive. Beaucoup y moururent de faim et de maladie plutôt que de se rendre aux autorités. Ce n'est qu'en décembre 1948 que le représentant de la

gaise » qui avait remplacé celle un peu trop transparente « d'Empire colonial français », s'opposait à toute idée d'indépendance et dirigea la répression contre les insurgés. Il demanda la levée de l'immunité parlementaire des députés et sénateurs malgaches. Le PCF, participant au gouvernement jusqu'en mai 1947, se contenta au moment des bombardements de protester mollement contre l'arrestation « anticonstitutionnelle » des députés malgaches. Dès le début du mouvement, deux députés, Ravoahangy et Rabemananjara, avaient été emprisonnés à Tananarive et soumis à la torture. Le MDRM avait été dissous, puis le troisième député, Raseta, était arrêté à la sortie du Palais-Bourbon.

De procès en procès, les tribunaux civils et militaires prononcèrent des centaines de condamnations, dont 190 à mort, parmi lesquels deux des députés malgaches. Si la plupart – dont les deux députés – furent grâciés, vingt-sept furent exécutés, parmi lesquels des dirigeants de l'insurrection. De nombreux accusés furent condamnés aux travaux forcés.

Les victimes de la répression se comptèrent par dizaines de milliers, l'état-major français les chiffrà à 89 000, sans compter tous ceux qui moururent de faim et d'épidémies au cours de ces longs mois. Moyennant quoi, « la paix et l'ordre règnent à Madagascar », put déclarer quatre années après l'insurrection le ministre de la France d'Outre-mer d'alors, François Mitterrand, solidaire de ses prédécesseurs du temps de la répression.

Cette véritable guerre coloniale, dite de « pacification » – mot repris plus tard contre les insurgés en Algérie –, ouvrit une période de recul dans la lutte pour l'indépendance malgache. Mais l'impérialisme français, battu en Indochine, en difficulté en Algérie, finit par octroyer l'autonomie à Madagascar, après un référendum en 1958. L'homme qui prit la tête de l'État malgache, Tsiranana, fut directement mis en place par la France qui s'assura ainsi la continuité dans l'exploitation des richesses du pays.

Roger PÉRIER



Des « rebelles » contraints par l'armée à la soumission dans la région de Toamasina.

citée. Des renforts militaires furent expédiés, procédant à des arrestations massives, par des rafles dans les quartiers populaires des villes et dans les villages. L'armée, assistée par les milices de colons, incendiait les maisons

l'aviation. Des bombes furent larguées par soixante avions sur des campements d'insurgés et des villages suspects d'abriter des « mutins ». Au sol, toutes les formes de torture furent utilisées contre les insurgés de Madagas-

puissance coloniale put déclarer : « Nous commençons à reprendre l'offensive. »

C'est un président du Conseil socialiste, Paul Ramadier qui, s'abritant derrière la fumeuse appellation « d'Union fran-

• Rachats successifs de la Saur

L'eau livrée à la spéculation

La Saur, troisième entreprise privée française dans le secteur de l'eau, vient à nouveau de changer de mains. Selon la presse financière, le vendeur et le repreneur seraient tous les deux gagnants dans cette opération : le fonds d'investissements PAI Partners en retire un prix extrêmement avantageux tandis que l'acheteur, l'entreprise Séché spécialisée jusqu'alors dans les déchets, pénètre avec la Saur dans le marché de l'eau. Mais ni les 12 700 personnes salariées de la Saur à travers le monde, ni le service de l'eau ne sont gagnants à ce genre d'opération.

Venant loin derrière Suez-Lyonnaise des eaux et Veolia environnement (ex-Vivendi), la Saur s'est surtout attaquée aux zones rurales signant 5 700 contrats avec des regroupements de communes qui lui permettent de prélever les factures d'eau auprès de 5,5 millions d'habitants. Il s'y ajoute un millier de contrats d'enlèvement d'ordures ménagères, concernant plus de cinq millions d'habitants. La Saur s'occupe également d'installations de traitement de l'eau ainsi que de stations d'épuration des eaux usées, toutes financées avec de l'argent public.

Cette manne a profité un temps à Bouygues, qui a fait main basse sur la Saur en 1984 et l'a revendue dix ans plus tard, pour un million d'euros à un fonds d'investissement, PAI Partners, dont l'un des gestion-

naires est Jean d'Arthuys, lié à la chaîne de télévision M6 et au club de football des Girondins de Bordeaux. Selon le ministère des Finances, PAI est « une société d'investissement qui détient des participations (...) dans des entreprises de différents secteurs d'activité (textile, publi-

cation médicale, viande fraîche, pâtes sèches, machines à café, alimentation animale, produits frais, revêtements de sols, emballages métalliques). » Conformément à la règle, précise le ministère, « des informations relatives au secret des affaires ont été occultées ».

Derrière ce secret, la spéculation s'en est donné à cœur joie puisqu'un autre fonds d'investissement, mené par une banque australienne, aurait, selon *Le Figaro*, proposé de racheter la Saur pour 2,3 milliards d'euros, plus de deux fois son prix d'il y a deux ans. Finalement, des négociations, elles

aussi secrètes, ont abouti à la vente au profit d'un autre acheteur, pour un prix moins élevé, mais qui laisse tout de même à PAI une plus-value d'au moins 700 millions d'euros, sans compter la dette que PAI a laissée à la charge de la Saur (et par conséquent des futures factures d'eau).

Le secret des affaires et la fluidité incontrôlée des capitaux favorisent les opérations spéculatives. L'usager n'est pas mieux servi. Mais il en paye la facture.

Jean SANDAY



• Séché

Un développement avec l'argent de l'État

« Séché environnement », qui détient désormais un tiers du capital de la Saur, est une entreprise dite familiale, qui s'est développée avec l'aide de l'État par le biais de la Caisse des dépôts qui est un organisme public. La Caisse des dépôts détient une participation dans le capital de Séché qu'elle a renforcée à l'automne dernier. « La Caisse des dépôts est un partenaire qui accompagne le développement de Séché environnement

depuis longtemps », a reconnu à cette occasion Joël Séché. En 2001 le rachat d'Alcor, ancienne filiale de la Caisse des dépôts, « nous avait donné une assise nationale sur le marché du déchet », a-t-il précisé. Ensuite, Séché avait pu racheter une autre entreprise, Tredi, dont les installations, qui avaient été largement subventionnées par l'État, ouvrent la voie à de nouvelles opérations profitables. Ainsi Tredi va retraiter une

partie des déchets toxiques qui avaient été abandonnés dans une quinzaine de décharges à Abidjan en août dernier.

Aujourd'hui, à nouveau grâce à l'aide de la Caisse des dépôts, qui a de son côté racheté une part de la Saur, Séché s'est introduit sur le marché de l'eau. Le point commun avec celui des déchets, c'est d'être en partie alimenté par des contrats avec les collectivités locales, donc payés par la contribution locale

des habitants, qui en plus payent en tant qu'usagers.

Au lieu d'alimenter de telles pompes à profits, l'État devrait créer des services publics afin de construire et gérer directement les installations nécessaires au traitement de l'eau et des déchets. Mais il faudrait un État qui soit au service de la population, ce qui n'est pas et ne sera pas le cas, ni aujourd'hui, ni au lendemain de l'élection.

J.S.

• Prix de l'eau

Le parasitisme à la source

L'Institut français de l'environnement (Ifen) vient de publier une enquête sur le prix de l'eau. Le prix moyen du mètre cube est 3,01 euros, mais il peut varier du simple au double suivant les départements et surtout suivant le distributeur. Car ce prix est de 2,54 euros le mètre cube lorsque l'eau est distribuée par des régies publiques et de

3,28 euros quand elle l'est par des distributeurs privés, essentiellement Veolia, Lyonnaise des Eaux ou Saur.

Les réseaux de collecte, de distribution et d'assainissement des eaux ont été créés et payés par les communes et donc par la population. Ces réseaux construits et amortis, 70 % de la distribution ont été concédés aux trois sociétés qui

se partagent un marché de 11 milliards d'euros. Le prix de l'eau a augmenté de 10 % par an dans les années 1990, et plus vite que la hausse moyenne des prix depuis 2000. En Picardie, par exemple, le mètre cube est passé, en moyenne, de 2,42 à 3,46 euros entre 1994 et 2006.

S'approprier le bien commun ; éviter d'investir et lésiner pour entretenir le matériel ; se

procurer une situation de monopole grâce à l'appui de l'État et à la complaisance des politiciens ; gérer sans aucun contrôle un bien nécessaire à la population et en augmenter le prix pour augmenter ses profits : le capitalisme du XXI^e siècle ne développe pas l'économie, il ronge ce qui a été construit par les générations précédentes.

P.G.

• Eau de Paris

Mairie de Paris contre Suez-Veolia : deuxième round

La Mairie de Paris vient de décider de faire racheter par la Caisse des Dépôts et Consignations les 28 % d'actions que possèdent, dans la société Eaux de Paris, depuis 1987, les deux trusts de l'eau, Veolia (Générale des Eaux) et Suez (Lyonnaise des Eaux).

Cette société est chargée de la production de l'eau, de son transport jusqu'aux réservoirs et du contrôle de sa distribution effectuée... par ces mêmes deux grands trusts. Veolia distribue en effet l'eau sur la rive droite, et Suez sur la rive gauche de la capitale. Deux prestataires se contrôlant eux-mêmes en partie : on n'est jamais si bien servi que par soi-même !

Cette décision est une étape de plus dans les conflits qui opposent la Mairie de Paris à ces deux trusts. En 2004, après d'âpres négociations, la Mairie avait obtenu qu'ils investissent, avant la fin de leur contrat de distribution en 2009, 163 millions d'euros dans des travaux qu'ils auraient dû effectuer depuis longtemps. Cela représentait les sommes provisionnées depuis le début de leur contrat, soit depuis vingt ans !

Cette fois-ci, ces multinationales sont évincées de la société de contrôle. Elles ont tout de même fait une bonne affaire puisque leurs actions achetées quinze euros en 1987 ont été revendues trois cents euros chaque ! Il leur reste aussi toute la distribution, beaucoup plus rentable : les en évincer serait pour elles une perte financière et pourrait servir d'exemple à d'autres villes de province peut-être tentées d'en faire autant. Veolia et Suez espèrent voir leur contrat reconduit en 2009, pour cette partie. La porte-parole de Veolia annonce qu'ils feront « la meilleure offre possible pour assurer le meilleur service possible aux Parisiens ». Mais certainement surtout pour assurer le meilleur profit possible à leurs actionnaires, en drainant vers leurs coffres l'argent public.

Sylvie MARÉCHAL

Total respect de la loi... du milieu

Le patron de Total, de Margerie, a été mis en examen pour « corruption » à propos d'un contrat signé en 1997 avec la société pétrolière nationale iranienne en vue d'exploiter un gisement gazier.

Près de 60 millions d'euros auraient été versés par des dirigeants de Total sur deux comptes en Suisse pour des hommes ayant d'excellentes relations avec le pouvoir iranien – ce serait l'ancien président de la République islamique Rafsandjani et son fils – entre 1996

et 2003, en vue de s'assurer l'obtention d'une partie du marché du gaz iranien. Suite à cette procédure judiciaire, Total a réaffirmé « *qu'il exerce ses activités dans le respect des lois et selon son code de conduite et ses valeurs, et ce quelles que soient la difficulté et la complexité de ses métiers* ». Que le code de conduite et les valeurs de Total restent dans le cadre des lois, on peut faire confiance au service juridique de Total pour essayer de le démontrer. Car ces lois, en général, laissent suffisamment de créneaux

pour justifier le pire.

De Margerie n'en est pas à sa première mise en examen. Lui qui fut responsable du secteur du Moyen-Orient chez Total, avait déjà été entendu en octobre par la justice pour une affaire similaire ayant trait cette fois-là à l'obtention de pétrole en Irak au moment où était pratiquée la politique dite « pétrole contre nourriture » sous Saddam Hussein. Et, en janvier, une enquête, où Total pourrait être impliquée, a été engagée encore et toujours pour corruption en rapport

avec l'exploitation et la commercialisation du pétrole au Cameroun.

Dans ce monde de requins, arroser à coup de dizaines de millions d'euros ou de dollars ceux qui permettent de faire main basse sur des gisements d'énormes bénéfices, ce n'est somme toute que verser un généreux pourboire. C'est la pratique ordinaire de ces entreprises dans lesquelles l'opacité règne non seulement sur les pots-de-vin, mais sur l'ensemble des transactions et des affaires. Parfois se révèlent

au grand jour les conséquences dévastatrices pour les hommes et l'environnement de cette avidité de profits, comme le rappelle le procès de l'*Erika* qui se déroule actuellement. Total qui, pour la seule année 2006, a battu tous les records en engrangeant 12, 6 milliards d'euros de profits, est expert dans l'utilisation des arguties juridiques pour minimiser sa responsabilité et déboursier le moins possible pour dédommager ceux qui ne sont que... ses victimes.

Annie ROLIN

• PAM (Port autonome de Marseille) Marseille - Fos-sur-mer

Les travailleurs du port veulent des garanties pour l'avenir

Mardi 27 mars, au quatorzième jour de grève, les agents des bassins ouest du Port autonome de Marseille (le PAM), ont voté avec ensemble la poursuite de la grève car ils continuent de s'interroger sur les intentions des gestionnaires et du patronat local.

La grève, commencée mercredi 14 mars, à l'appel de la CGT, a été déclenchée par la décision de Gaz de France concernant le travail sur le nouveau terminal gazier qu'elle installe à Fos-Cavaou à l'intérieur du port. Il doit, à partir de 2008 recevoir les navires méthaniers, en provenance d'Égypte, chargés de gaz naturel. GDF a prévu de faire brancher et débrancher les conduites de gaz entre les méthaniers et l'usine par son propre personnel, en expliquant que c'est nécessaire pour des raisons de sécurité, car il faut réchauffer d'abord le gaz liquéfié.

Depuis 35 ans ce sont en effet des agents GDF qui assurent ce travail pour le premier terminal de GDF, le terminal du Tonkin à Fos. Mais depuis, GDF est devenu une société de droit privé.

Les agents du Port autonome demandent à effectuer eux-mêmes ces opérations

selon un cahier des charges, quitte à suivre d'abord une formation adéquate. Ils redoutent que les compagnies pétrolières suivent l'exemple de GdF. Ils craignent aussi de voir peu à peu les travaux du Port autonome remis à des entreprises privées car il est en effet question de leur attribuer ces travaux par délégation de service public.

Sur l'ensemble des bassins, de Marseille à Fos, le PAM emploie 1 500 travailleurs dont 228 sont affectés au secteur pétrolier de Fos-Lavéra. Le pétrole arrivant à Fos-Lavéra, 50 millions de tonnes de brut en 2006, alimente quatre raffineries proches et, par pipe-lines, celles de Feyzin, de Reichstett, de Karlsruhe en Allemagne et Cressier en Suisse.

Les employés du PAM voient que l'État depuis des années est peu soucieux d'investir dans les installations du port qui sont laissées à l'abandon. Ainsi, nombre de bornes électriques sont désormais hors d'usage. Les électriciens qui installent le courant de terre sur les navires à quai se voient contraints de faire courir de dangereuses longueurs de câbles le long des quais. Il en est de même pour la plupart des installations.

La grève s'était étendue à

tous les bassins du port avant que, dans un geste pour faciliter les négociations, la CGT demande de reprendre le travail pour les marchandises et conteneurs. Le trafic passagers n'a jamais été concerné. Le trafic des hydrocarbures est paralysé depuis 15 jours à Fos et Lavéra. Une cinquantaine de navires attendent en rade d'être déchargés.

Le patronat local, l'UPE13 (Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône) et les patrons des industries pétrolières, se sont employés à crier à la catastrophe et à « *la politique de la terre brûlée de la CGT* ». Le préfet leur a d'emblée promis de recourir à des réquisitions si les stations service se retrouvaient à sec. En fait elles disposent encore de stocks pour plusieurs jours, même si les raffineries ont dû ralentir leur production.

Lors de la rencontre du lundi 26, le PAM promettait de créer de nouveaux emplois sur le Port. Mais les travailleurs se méfient d'un texte qui ne comporte qu'un accord sur le principe d'une charte de l'emploi portuaire, assorti d'exemples d'ouvertures éventuelles de nouveaux trafics : pas vraiment de quoi être rassuré pour l'avenir !

Correspondant LO

• Gare du Nord – Paris

Un « maintien de l'ordre » qui débouche sur le désordre

Des versions contradictoires ont été données sur les événements survenus mardi 27 mars à la gare parisienne du Nord, partis de l'interpellation d'un voyageur sans billet.

Bien évidemment rien n'excuse les agissements des casseurs présents sur les lieux, les bris de vitrines, les dégradations diverses et les agressions contre des cheminots.

Mais quelle que soit la manière dont les événements ont commencé, il est évident que l'intervention de renforts de police, en grande tenue anti-

émeute, et peu soucieux de faire le détail entre « casseurs » et simples voyageurs, n'a fait que jeter de l'huile sur le feu.

Finalement la circulation a été interrompue plusieurs heures, des voyageurs ont été molestés par la police, des gaz lacrymogènes ont été répandus dans un lieu fermé, où passent des dizaines de milliers de personnes.

Le « maintien de l'ordre », à grand renfort d'exhibition de matraques et de déclarations musclées a surtout tendance à déboucher... sur le désordre.

• Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine)

Contre l'expulsion des travailleurs maliens, la mobilisation se poursuit

La mobilisation pour soutenir les 23 travailleurs maliens arrêtés il y a un mois à Montfort-sur-Meu ne faiblit pas. Le « concert Afro-Breizh » organisé samedi 24 mars a été une réussite. Une fois de plus la population montfortaise a répondu présent. Près de 500 personnes sont venues danser et écouter les groupes bretons et africains dans une ambiance festive et fraternelle.

Mardi 27 mars, près de mille personnes ont manifesté dans les rues de Rennes pour s'opposer à leur expulsion et exiger leur régularisation.

Huit d'entre eux sont toujours détenus en centre de détention, d'autres ont été libérés. Deux ont déjà été expulsés vers le Mali, dont Sidy, le compagnon de Sandrine qui attend un bébé.

La pétition du collectif de soutien Mali-Montfort a recueilli plus de 7 000 signatures. C'est sur le soutien de la population que tout le monde compte pour obtenir l'arrêt des expulsions et la régularisation de ces travailleurs immigrés.

Correspondant local

• Lajous (Euralcom France) – Compiègne

En grève pour les salaires

Les travailleurs de l'usine Lajous Industries, à Compiègne, un équipementier automobile qui appartient au groupe Euralcom, étaient en grève le mardi 27 mars pour réclamer une augmentation de salaire.

Dans cette usine d'un peu moins de 500 salariés, comme dans l'ensemble de celles du groupe Euralcom France, les salaires sont bloqués depuis des années. La direction avait à l'époque justifié ce blocage par les « difficultés » du marché et la nécessité de « remonter la pente ».

En 2006, la direction décidait d'engager un plan dit social : 76 départs « volontaires » et le licenciement de tous les intérimaires. Elle faisait alors planer la menace d'une délocalisation en Pologne.

À chaque fois, il n'est question que des efforts à fournir par les travailleurs. Avec des menaces plus ou moins ouvertes de licenciements, de fermetures, la direction tente de faire avaler chaque mauvais coup, comme le déplacement de travailleurs des équipes de week-end à celles de semaine, ou celui des travailleurs de nuit en 2 x 8 (avec pour certains une perte de 500 euros).

Bien entendu, les travailleurs n'ont aucun moyen de savoir ce qu'il en est réellement, quel est le bilan réel de l'usine, celui du groupe Euralcom France ou celui de l'ensemble du groupe Euralcom.

Récemment, la direction a expliqué qu'il y avait de nouveau davantage de commandes et qu'il lui faudrait reprendre des intérimaires. Mais, soufflant le chaud et le froid, elle a aussitôt déclaré qu'il fallait s'attendre tout de même à un nouveau plan en septembre et qu'elle cherchait un repreneur.

Euralcom n'est pas une petite entreprise en péril, c'est un groupe possédant des usines dans plusieurs pays en Europe. Quant à ce repreneur, ce serait la banque américaine Morgan Stanley, qui a fait 2,7 milliards de dollars de bénéfices, en hausse de 70 % sur un an, d'après le journal *Les Echos* du 21 mars. Dans un

cas comme dans l'autre, de l'argent il y en a pour augmenter les salaires et embaucher les intérimaires.

Quand la direction a annoncé, le 15 mars dernier, lors des négociations salariales, qu'il n'y aurait aucune augmentation, des travailleurs ont pensé qu'ils avaient été trop « patients ». Le 21 mars, ils ont débrayé. La CGT récla-

mait une augmentation de 100 euros net du salaire et de 5 % des primes. À l'annonce des 20 euros brut proposés par le directeur, les ouvriers se mirent en grève le lundi 26 mars pour un minimum de 50 euros net.

« Nous n'avons pas de stocks et nous nous mettons en péril car nos clients attendent pour valider leurs commandes », a

déclaré le directeur de l'usine Lajous-Euralcom, le 26 mars. Un aveu qui ne peut qu'encourager les grévistes à continuer, tout comme le fait que, parmi les « clients », il y a Citroën où justement les ouvriers se sont mis en grève depuis plusieurs semaines pour 300 euros d'augmentation.

Correspondant LO

• Fagor Brandt – Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret)

Une grève qui marque

Après seize jours de débrayages et de blocage total de l'usine Fagor Brandt, la direction a fini par négocier et proposer 30 euros d'augmentation pour tous.

C'est dix euros de plus que ce qui était proposé au départ. La direction les donne sous forme de prime de transport pour les 700 personnes de l'entreprise, le tout avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Elle s'est engagée aussi à

revoir la polyvalence et les classifications en promettant 15 euros minimum s'il y a passage de qualification.

Dans cette entreprise d'électro-ménager où il n'y avait pas de tradition de grève, à part des débrayages de temps en temps, ce mouvement a permis d'en faire l'expérience. Pour beaucoup de grévistes, jeunes et vieux, en production, c'était une première. Pour la direction aussi. Le blocage des

camions a eu vite fait de paralyser l'entreprise où, sur les lignes et les postes, les jeux et la lecture ont remplacé la production.

Même si nous n'avons pas obtenu nos 50 euros, chacun garde un bon souvenir de cette grève et la satisfaction d'avoir montré à la direction qu'on ne se laissait pas faire sans réagir.

Correspondant LO

• SNCF Paris Sud-Est

Non au flicage des agents !

À l'occasion d'un changement de chef d'une équipe de l'unité de production SNCF de Melun (Transilien ligne D), des agents ont découvert un curieux document. Le nouveau chef avait noté par écrit sur un cahier des « observations » détaillées de son prédécesseur sur les membres de l'équipe.

Ces « appréciations » ne concernaient pas l'activité professionnelle des cheminots, mais leur « personnalité », leur activité syndicale et même leur vie privée ! Plusieurs agents se voyaient attribuer toutes sortes d'épithètes méprisantes, voire insultantes.

La découverte de ce flicage en règle vient s'ajouter à toutes sortes de pressions et brimades exercées par les chefs sur consigne de la direction, par exemple des « contrôles sur le vif » (sic) qui consistent à épier les conducteurs au travers du hublot qui sépare la

cabine du sas. Tout cela dans un contexte où les patrons ne savent quoi inventer pour augmenter la productivité et diminuer les temps de repos, alors que des problèmes et incidents concernant la sécurité se multiplient sur la ligne D.

Ce « rapport » a donc soulevé l'indignation générale, d'autant que cette affaire arrivait au moment des notations qui conditionnent dans une certaine mesure nos salaires et nos retraites. Cette année, sur l'établissement (secteur administratif SNCF), les notations avaient été effectuées « au mérite », c'est-à-dire à la tête du client : presque tous ceux que la direction considère à tort ou à raison comme des contestataires ont été oubliés, quelle que soit leur ancienneté.

La réaction ne s'est pas fait attendre : d'abord un préavis de grève a contraint le chef

d'établissement à revoir ses notations, ensuite une demande des comptes très directe au chef concerné et à ses collègues. Ainsi, un des chefs surpris à épier les agents, désormais surnommé « monsieur Hublot », est devenu la risée générale. Plusieurs chefs ont été envoyés d'urgence en « formation » et en « congé ».

Face à la grogne, la direction essaie maintenant de tout mettre sur le dos du chef auteur du rapport en lui demandant de s'excuser personnellement auprès de chacun des agents insultés. Mais nous ne sommes pas dupes et avons montré que nous n'étions pas prêts à nous laisser ficher sans réagir. C'est à la direction, responsable de ces méthodes, de s'excuser publiquement et de s'engager à renoncer à ces pratiques.

Correspondant LO

• Tour Javel – Paris XV^e

Travailler plus pour... travailler plus

Dans la tour Javel de dix-huit étages du Front de Seine qui abrite cinq organismes publics ou parapublics, les diminutions de personnel tous azimuts affectent les 1 400 personnes qui y travaillent chaque jour.

Il y a quatre ans, c'est l'effectif du ménage qui a été divisé par deux. Puis les agents de prévention ont subi le même sort, d'abord à l'occasion de travaux, puis à la pose de portillons automatiques. En revanche, la direction reconnaît qu'il faudrait une hôtesse de plus à l'accueil à cause du contrôle informatisé des visiteurs, mais on l'attend toujours !

Les services collectifs ne sont pas les seuls qui soient touchés. Au ministère du Travail, principal locataire, le service qui s'occupe des recours contre les licenciements de syndicalistes a vu ses effectifs

fondre. Ceux qui s'occupent de l'indemnisation des salariés victimes de l'amiante sont toujours aussi peu nombreux, pour des piles de dossiers. Partout, on constate des départs en retraite non remplacés. Des CDD à deux ou trois mois bouchent les trous.

Ces réductions d'effectifs se font sous le signe d'une loi, « la LOLF », qui incite, prime à l'appui, les hauts fonctionnaires à dégager des excédents dans les services, une loi votée par la gauche en 2001 et appliquée aujourd'hui par Borloo.

Le comble est que dans cette tour nous sommes censés calculer les chiffres du chômage : dans les calculs du ministre, ils diminuent, dans les nôtres et le constat de la population, non. La seule chose que nous voyons diminuer, c'est le personnel !

Correspondant LO

• Peugeot-Citroën PSA – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Pour les 300 euros, les grévistes tiennent bon

Mardi 27 mars, le dix-neuvième jour de grève a été voté par les 300 grévistes de l'usine Peugeot Citroën d'Aulnay-sous-Bois. Si certains ouvriers ont repris, d'autres s'y sont mis, en particulier parmi ceux qui étaient en arrêt maladie. La direction leur avait écrit qu'ils ne seraient pas payés !

Sur les revendications, la direction n'a toujours rien répondu depuis sa réunion bidon du 15 mars. Elle préfère perdre des voitures. Depuis le début de la grève le 28 février, elle a estimé ces pertes à près de 12 000 véhicules, ce qui représente 33 % de la production habituelle. Evidemment, les grévistes ne travaillent pas, mais pour ceux qui travaillent, la cadence n'y est pas. Parmi eux, beaucoup reconnaissent la justesse des revendications et l'expriment lors des cortèges qui se succèdent tous les jours, dans les ateliers. Ce soutien s'exprime aussi par l'argent versé à la caisse des grévistes.

L'appel à un débrayage pour le mercredi 29 mars a été bien accueilli. Les grévistes ont aussi rendu visite aux ouvriers du sous-traitant Magnetto, atelier d'emboutissage installé sur le site même, mais bien séparé du reste de l'usine par des grilles. Ces derniers ont bien compris le sens de la visite puisque eux ont gagné 100 euros net d'augmen-

tation mensuelle de salaire, après une grève de quatre jours en février.

Au tribunal aussi, la direction a perdu. Suite à la plainte de quatre syndicats de l'usine qui soutiennent la grève, les juges ont reconnu illégale l'embauche de travailleurs intérimaires sur les postes de grévistes. Ils ont condamné PSA à une astreinte de 5 000 euros pour toute utilisation future constatée.

Les collectes se multiplient et, enfin, du côté des grévistes, le moral est bon. La grève est conduite sous leur contrôle par un comité de grève nombreux qui se réunit deux fois par jour. Le nombre de grévistes se maintient. L'imagination est débordante pour proposer des actions qui renforcent le poids des grévistes. Entre autres actions, des délégations ont été organisées, dans les mairies où habitent les grévistes, pour réclamer des subventions. Ce ne serait que justice après toutes celles que les pouvoirs publics donnent généreusement aux patrons. Normal



que les grévistes aient les leurs !

Plusieurs manifestations ont été organisées et elles ont été des succès. À Paris, le samedi 24 mars, la manifestation, partie de Barbès à République, a rassemblé plus d'un millier de personnes. Les grévistes et de nombreux travailleurs, de l'usine ou d'ailleurs, ont crié ensemble « Et un, et deux, et trois cents euros », « Augmentez les salaires, embauchez les inté-

maires », « Laissez partir les anciens, embauchez les jeunes », « Les profits pour les salaires, pas pour les actionnaires ».

Lundi 26 mars, c'était au ministère du Travail à Paris que les 300 grévistes ont exprimé leurs revendications. Mardi 27 mars, c'était à Aulnay même.

La solidarité dans la lutte commence à s'exprimer : ce mardi 27, la quasi-totalité des

travailleurs de l'usine du sous-traitant LEAR de Lagny-le-Sec dans l'Oise, fabricant exclusif des sièges pour l'usine PSA d'Aulnay, se sont aussi mis en grève. Eux aussi revendiquent des augmentations de salaires et refusent le 1,9 % accordé. Et après une demi-journée de grève, la direction d'Aulnay a déjà fait stocker des voitures... sans sièges !

Correspondant LO

• Renault – Le Mans

La direction veut licencier pour l'exemple

Malgré une vive opposition du personnel, qui s'est traduite par des débrayages hebdomadaires depuis le 8 février, et deux jours de grève les 15 et 16 mars, la direction de Renault-Le Mans a obtenu la signature de tous les syndicats, sauf la CGT, sur son plan de flexibilité, qui ajoute encore à la dégradation de nos conditions de vie et de travail.

Mais obtenir des signatures est une chose, réussir à appliquer la flexibilité dans les faits, contre des travailleurs mobilisés, pourrait être une autre paire de manches. La direction veut donc faire peur.

En fin de semaine, cinq ouvriers ont reçu une lettre recommandée en vue d'un éventuel licenciement, avec mise à pied conservatoire immédiate. Dix autres travailleurs seraient menacés de sanctions plus ou moins lourdes. Le prétexte serait des insultes et des « actes inacceptables » vis-à-vis de l'encadrement. Quelle blague ! Durant les deux jours de grève des 15 et 16 mars, c'est la direction qui n'a pas arrêté d'enchaîner les provocations :

– ouverture d'une porte

« pirate » par le stade qui jouxte l'usine pour faire rentrer le personnel non gréviste, alors que tous ceux qui voulaient travailler le pouvaient en passant par la porte principale.

– mobilisation des cadres en contre-piquets de grève, directeur en tête, avec casquettes renforcées, lunettes de protection, boucliers, à proximité des grévistes et sur la voie publique. À certains moments, ceux-ci se mettaient même en « formation de tortue romaine » avec leurs boucliers pour prendre des photos et invectiver les grévistes.

– utilisation d'une lance à incendie contre les grévistes.

– circulation de poids lourds à contre sens sur la rocade avec tous les risques que cela comporte.

Et après cela, ce sont les grévistes qui ont eu des « comportements de voyous », comme ose le prétendre la direction dans sa propagande à l'intérieur comme à l'extérieur de l'usine ? Avec cette attaque brutale, la direction veut intimider l'ensemble des travailleurs et faire en sorte que la lutte contre la flexibilité passe au second plan. Malgré sa propagande mensongère et ses tracts

« qui peut cautionner la violence ? », relayée d'ailleurs par les syndicats signataires de l'accord flexibilité, qui réclament eux aussi des sanctions contre les grévistes pour « assurer la sécurité dans l'usine », plus de 350 travailleurs ont débrayé mardi 27 mars contre les licenciements et les sanctions. Les camarades menacés de licenciement étaient présents devant les portes lors des débrayages des différentes équipes, ce qui a permis de discuter avec eux. Dans les discussions, l'indignation et l'incompréhension dominaient.

La CGT a annoncé une nouvelle action vendredi 30 mars, date des convocations, avec un grand rassemblement devant la porte principale de l'usine. Il n'est pas question de laisser la direction licencier nos camarades.

Correspondant LO

• Steel Tech - (Moselle)

Pour les actionnaires, les entreprises sont des citrons à presser

Steel Tech, implanté à Sarreguemines et Creutzwald en Moselle, emploie 170 travailleurs qui fabriquent de l'outillage de précision pour l'industrie minière. Son carnet de commandes est plein et les bénéfices – 3,5 millions d'euros en 2006 – sont conséquents.

Mi-janvier, l'actionnaire de Steel Tech, le groupe Bavaria, avait concocté un plan prévoyant la suppression de cinquante emplois. Ce plan n'a été connu que grâce à des indiscretions. Mi-février, Bavaria a voulu se débarrasser

dudit gérant car celui-ci refusait de faire un nouveau virement aux actionnaires ce qui, selon lui, aurait mis en péril l'entreprise. Il faut dire que Bavaria a déjà pompé plus de neuf millions d'euros dans les caisses de Steel Tech, l'équivalent de l'ensemble de ses réserves. Du coup, les fournisseurs ne sont plus payés qu'au compte-gouttes.

Les travailleurs ont fait grève pour soutenir le gérant, qui a dénoncé « le pillage de notre entreprise par les actionnaires ». Il a demandé la mise en redressement judiciaire de

la société avant que la dernière goutte de profit n'ait été pressée. Visiblement, Bavaria a envie de se débarrasser de Steel Tech et se moque de l'avenir des 170 travailleurs comme de son premier euro.

Les actionnaires tiennent au secret des affaires et à pouvoir prendre des décisions dans le secret d'un conseil d'administration. Des décisions prises en cachette non seulement des travailleurs mais même, parfois, des gérants d'entreprise.

Etienne HOURDIN

• Alstom – Belfort

Un « redressement » des profits que les travailleurs continuent de payer très cher

Sarkozy et ses perroquets de l'UMP se vantent du « sauvetage » d'Alstom en 2004, alors que 10 000 emplois auront été supprimés dans le groupe, 2 600 en France, dont 2 000 à Belfort.

Rappelons que ce « sauvetage », à leurs yeux réussi, a consisté pour l'État à entrer dans le capital d'Alstom à hauteur de 20 % (200 millions d'euros à l'époque). C'est cette part que Martin Bouygues a rachetée en 2006 – 2 milliards d'euros. Ce qui en dit long sur les profits que les banquiers et actionnaires d'Alstom encaissent.

Réduire les coûts, dans la bouche de Patrick Kron, le PDG d'Alstom, cela a d'abord consisté à se débarrasser massivement, dès 2002, des travailleurs ayant vingt, trente années d'ancienneté dans l'usine. Pour des dizaines d'entre eux, le cabinet de reclassement a été le détour obligé vers... l'ANPE, où ils n'ont pas retrouvé de travail. Aujourd'hui, ils se retrouvent en fin de droits, aux ASS, voire au RMI, en attendant une retraite encore amputée du fait qu'ils auront été privés d'années de travail et de salaire.

La reprise à Alstom, ce n'est pas synonyme d'embauches, mais d'extension de la précarité par le recrutement d'intérimaires. Ils sont actuellement 170 dans les ateliers de FLO, qui regorge de travail et de commandes de trains, menacés pour certains de voir leur contrat terminé fin avril. À Machines Electriques aussi, la direction annonce un afflux de commandes. Ainsi, à Isotenax, où l'effectif est tombé à 16 après les deux plans de licenciements, on devrait être bientôt 76. C'est en ayant recours à l'intérim que la direction entend résoudre le



Panneau apposé devant la porte principale de l'usine, lors de la visite de Sarkozy en mai 2004.

manque de personnel. On voit même d'anciens salariés Alstom, licenciés en 2004, revenir travailler, mais avec ces contrats précaires.

D'autre part, Alstom est responsable à Belfort de beaucoup plus que des 2 000 licenciements opérés dans les filiales du site. La direction s'est ingéniée depuis 1998 à « externaliser » des ateliers et des services communs, comme la chaudronnerie, l'emballage et le transport, la station, le gardiennage, livrant ainsi au moins 600 sala-

riés Alstom à des dizaines de repreneurs différents, soi-disant « excellents », qui se sont précipités sur les contrats de sous-traitance et se sont relayés les uns à la suite des autres pour licencier, avec la complicité d'Alstom. Il en est ainsi de l'imprimerie et de la reprographie, reprise par OCE, une multinationale de 20 000 personnes. Sur les 50 salariés repris, elle en licenciait la moitié dès 2004. En 2006, elle fermait son antenne à Belfort, licenciant tous ceux qui restaient...

Gaussin, qui avait repris la chaudronnerie, a disparu d'Alstom en 2003, laissant au moins 140 travailleurs sur le carreau. Il vient de recevoir les éloges de la presse régionale pour son « rebondissement » car sa société, qui compte huit salariés, vient d'entrer en Bourse. LGE a repris l'emballage et le transport avec quelque 170 salariés Alstom ; il en reste aujourd'hui 63. Les deux actionnaires de LGE ont profité de la manne Alstom pour détourner tous les mois

l'équivalent de 500 000 F pour des services fantômes, sans compter les bénéfices. Et c'est avec la complicité d'Alstom que LGE a licencié.

Integral Security, la société de gardiennage et du service incendie, vient de programmer 15 licenciements, soit la moitié du personnel. Les premiers, au nombre de sept, ce qui évite tout problème administratif, interviennent actuellement, leur patron arguant de la fermeture prévue de la porte d'Essert de l'usine et des diminutions des prestations Alstom.

Pour les dirigeants d'Alstom, le « redressement » passe aussi toujours par un gel des salaires... sauf celui de Kron qui s'est augmenté de 37 % l'année dernière. Lui qui gagne officiellement 200 fois le smic refuse d'accorder plus de 30 euros d'augmentation générale cette année !

Mais la sauvegarde d'Alstom dont parlent les politiciens de droite comme de gauche, ainsi que l'embellie annoncée par la direction, ne concernent pas les travailleurs !

Correspondant LO

Dégâts collatéraux

Chez Alstom, avec les destructions massives d'emplois dans tous les secteurs, qui s'accompagnent d'une guerre quotidienne contre les conditions de travail pour réduire les moindres frais, avec aussi le rachat de bâtiments par la Sempat, société immobilière du Conseil général, c'est le « chacun pour soi et la merde pour tous » en matière d'hygiène, de sécurité, circulation sur le site, déneigement, entretien. Plus aucun de ces services, auparavant com-

muns, ne fonctionne normalement.

Il en est de la pollution comme du reste. Un des plus anciens bâtiments de l'usine, datant de 1898, abrite depuis des dizaines d'années l'activité peinture des alternateurs et turbines d'Alstom et General Electric. Cette activité a été externalisée à Gaussin en même temps que la chaudronnerie, puis à API lors de la disparition de Gaussin. En passant ainsi de main en main, sans aucun aménagement ni

même d'entretien, ce sont les travailleurs qui voient leurs conditions de travail se dégrader ; les WC n'y sont même plus nettoyés. Mais aujourd'hui API a mis la clé sous la porte ; LGE reprendrait cette activité. Il est question de construire de nouvelles cabines de peinture mais avec la participation financière de la Sempat (c'est-à-dire du Conseil général). Quant à la dépollution du bâtiment abritant l'atelier peinture, Alstom, qui l'a utilisé sans aucun souci

pour l'environnement, tergiverse pour payer !

Correspondant LO



L'atelier de peinture qui date de 1898.

• Irradiés de Forbach (Moselle)

Le patron a échappé à la prison, l'intérimaire n'a pas échappé à la mort

En août 1991, trois salariés, dont Daniel Leroy, intérimaire, étaient entrés dans un accélérateur de particules de la société EBS à Forbach pour réparer une panne. Ils furent tous irradiés. Celui qui le fut le plus gravement, Daniel Leroy, est décédé le 24 mars après quinze années de souffrances et de galère.

« On m'a volé ma vie », répétait souvent Daniel Leroy, en rage contre le PDG d'EBS. L'inspection du travail avait relevé contre le patron pas moins de 27 délits concernant la protection des salariés. Le PDG et le directeur de l'entreprise avaient bien été condamnés par la suite à un an de prison

(dont six mois avec sursis pour l'un) et 20 000 francs d'amende chacun. Mais ils avaient échappé à la prison, bénéficiant de la grâce présidentielle.

Daniel Leroy, lui, n'a échappé à rien. Ni aux souffrances permanentes dues aux conséquences de l'irradiation qui, d'amputation en tentatives

de greffe, lui ont valu des dizaines d'opérations, ni aux tracasseries administratives. En 2003, la Caisse d'assurance-maladie de Sarreguemines lui avait refusé le bénéfice d'une aide à domicile à plusieurs reprises : les « experts » de la Sécurité sociale avaient jugé qu'il n'en avait pas besoin, alors que

chaque geste du quotidien le faisait souffrir.

Daniel Leroy est mort à 42 ans, après quinze années terribles. Tout cela parce que la vie et la santé des travailleurs comptent moins dans cette société que les résultats des entreprises.

Etienne HOURDIN

• Arkéma – Pierre-Bénite (Rhône)

240 emplois supprimés

La direction d'Arkéma a annoncé jeudi 22 mars son intention de supprimer « 226 emplois équivalents temps plein » sur 574 sur son site de Pierre-Bénite (près de Lyon). Dans la pratique, c'est entre 240 et 250 travailleurs dont l'emploi est menacé, presque la moitié des effectifs actuels, non compris le Centre de recherche, qui n'est pas touché actuellement !

En outre, certaines productions sont vendues à d'autres groupes chimiques, ce qui concernerait vingt travailleurs. Eux conserveraient leur emploi, mais on peut craindre que ce ne soit que très provisoire. Car les installations concernées sont obsolètes et l'acquéreur possède déjà ce genre de fabrication. Enfin, il faut ajouter probablement plus de 100 salariés d'entreprises sous-traitantes qui risquent aussi de faire les frais de cette restructuration.

Cette nouvelle est d'autant plus révoltante qu'elle arrive une semaine à peine après l'annonce d'un bénéfice net de 45 millions d'euros. Ces résultats, qui d'après les propres dires de la direction « dépassent les prévisions », montrent que non seulement l'entreprise n'est pas en difficulté, mais qu'elle a au contraire, toujours selon elle, « opéré un redressement spectaculaire ». Mais ce n'est pas assez à ses yeux, l'objectif ouvertement proclamé étant d'aboutir d'ici à 2008 à un taux de rentabilité de 12 %.

Des rumeurs de restructuration circulaient déjà dans

l'entreprise depuis plusieurs semaines et l'inquiétude était générale. Aujourd'hui, c'est la colère qui prévaut. Les travailleurs sont choqués par le cynisme de la direction, qui met dehors les travailleurs alors qu'elle fait des bénéfices. Choqués par la rapidité de la restructuration : tout doit se faire avant la fin de l'année. Choqués par l'intention de la direction de faire raser immédiatement les bâtiments qui ne seront plus utilisés.

Dès lundi 26 mars, les travailleurs ont donc mis en arrêt total les fabrications. Une assemblée générale l'après-midi a réuni plus de 300 personnes, dont une grande partie de travailleurs en journée. Et dès le lendemain, l'occupation de l'usine a été décidée.

Rien ne justifie ces suppressions d'emplois, rien d'autre que la volonté des dirigeants d'Arkéma d'augmenter un peu plus les dividendes distribués aux actionnaires. Mais la responsabilité de Total est aussi pleinement engagée, même si Arkéma ne fait plus partie du groupe. C'est uniquement pour

augmenter des bénéfices déjà fabuleux que Total s'est séparé de ses activités chimiques. Et Total continue aujourd'hui de s'enrichir au détriment

d'Arkéma en lui vendant des matières premières au prix du marché.

Alors, les travailleurs d'Arkéma ont raison de se

battre contre ce plan de restructuration et d'exiger qu'aucun emploi ne soit supprimé. Leur combat est celui de tous !

Correspondant LO



Une ancienne filiale de Total

Arkéma appartenait jusqu'à 2004 au groupe Total, qui multiplie, depuis plusieurs années, les records de bénéfices : 12 milliards d'euros en 2006. Total s'était débarrassé de ses activités chimiques, il y a un an, arguant que le taux de rentabilité (« seulement » de l'ordre de 8 à 9 %) pénalisait

celui des activités pétrolières (de l'ordre de 20 % à l'époque). On pouvait craindre que cette séparation soit le prélude à une restructuration des activités chimiques. Cela se vérifie.

De fait, depuis deux ans, avant même la séparation d'avec Total et après, Arkéma a

supprimé de nombreux emplois, faisant passer ses effectifs de plus de 19 000 fin 2004 à un peu plus de 17 000 aujourd'hui. Tout récemment, en janvier 2007, 28 emplois avaient été supprimés sur le site de Chantonnay (Vendée) et 48 autres à Lacq-Mourenco (Pyrénées-Atlantiques).

• Arkéva et Areva Jarrie, région de Grenoble

L'amiante : une catastrophe sanitaire et un crime patronal

Les entreprises chimiques d'Arkéma (ex-Atofina) et d'Areva (ex-CézuS filiale de Framatome), à Jarrie près de Grenoble, ont massivement employé l'amiante sans protection individuelle ni collective et sans que les travailleurs soient avertis des dangers de cette fibre. Aujourd'hui, d'après les chiffres communiqués par le Comité action prévenir et réparer CGT (Caper Sud-Isère), vingt-trois salariés sont décédés, vingt retraités sont atteints d'une pathologie liée à l'amiante à Arkéma et cinq sur Areva. Cette liste n'est pas exhaustive puisque le temps de latence des pathologies liées à l'amiante va de dix à quarante ans.

À ce jour, la direction d'Arkéma Jarrie a été

condamnée 14 fois pour faute inexcusable par le tribunal des affaires de Sécurité Sociale de Grenoble.

André, 63 ans, a été le premier ouvrier à attaquer la société CézuS et il l'a fait condamner pour faute inexcusable. Il a aujourd'hui perdu 30 % de ses capacités pulmonaires. Selon des extraits de son témoignage au tribunal, il raconte que, dans les années 1966-1970, le travail consistait au montage des fours dont ils habillaient le fond avec des tissus d'amiante et ajoute : « Lors du défournement, une partie du magnésium brûlait, ce qui décomposait les tissus d'amiante en poussières (fibres) avec une fumée blanchâtre. Ces émanations se répandaient dans l'atelier. Le nettoyage des fours se fai-

sait à la spatule, le nettoyage autour des fours se faisait au balai. Les déchets étaient brûlés dans une gamelle. Un aspirateur captait en partie ces fumées. Le magnésium auquel étaient mélangés les résidus des tissus d'amiante était cassé au marteau-piqueur pneumatique. Lors du travail aux fours, nous portions des combinaisons, des gants recouverts de tissus d'amiante et des cagoules en tissu d'amiante. » Puis dans les années 1990, ils manipulaient des joints d'amiante, calorifugeaient des vannes avec des tissus d'amiante, préparaient des bandes de tissu d'amiante pour l'habillage des trépieds des fours.

André, qui a entamé son combat dès la découverte de sa maladie, en 1992, a d'abord été

débouté. Il lui a fallu, à partir de 2000, six ans de procédure judiciaire et un procès en appel pour avoir gain de cause et obtenir en tout 45 500 euros de dédommagement.

Seuls quatre sites d'Arkéma sur les vingt-un en France ont été reconnus « amiantés », dont celui de Fos-sur-Mer, car il a été producteur de cette fibre. Par contre, les sites utilisateurs ne sont pas reconnus, c'est le cas à Arkéma Jarrie. On découvre, en lisant la revue *La Nouvelle Vie ouvrière* du 16 février dernier, qu'Arkéma préconise la contestation systématique des demandes de réparation des salariés de son groupe et étudie toutes les procédures lui permettant de gagner du temps pour ne pas avoir trop d'indemnités à ver-

ser. Par exemple, étant donné que la CPAM (Caisse primaire d'assurance-maladie) informe l'entreprise par simple lettre lors d'une déclaration de maladie professionnelle, l'absence de recommandé avec accusé de réception permet à Arkéma de contester la déclaration.

Aujourd'hui, le problème de l'amiante continue à se poser : il reste de l'amiante un peu partout, et dans les grandes entreprises qui prétendent aujourd'hui n'avoir plus d'amiante friable, les travailleurs sont loin d'en avoir la garantie et doivent rester mobilisés... car elles sont prêtes à tous les coups bas pour ne pas reconnaître leurs responsabilités dans ce crime patronal.

Correspondant LO

La campagne d'Arlette Laguiller

D'un meeting à l'autre

• À Tours le 23 mars

Près de 500 personnes, dont de nombreux jeunes étudiants et lycéens, étaient venues écouter Arlette Laguiller le 23 mars à Tours, plus que n'en pouvait accueillir l'auditorium Descartes du centre de congrès. Il a donc fallu retransmettre le meeting sur des écrans pour ceux qui n'avaient pu entrer.

Ce jour-là, les médias relayaient à l'envi les martiales envolées de Ségolène Royal à propos de la *Marseillaise* et du drapeau tricolore. L'écho en parvint lors du débat qui suivit le meeting, lorsqu'après avoir clamé son affection pour la *Marseillaise*, une personne demanda à notre candidate si elle ne « *baissait pas la garde de la France* » en demandant la réaffectation du budget militaire à des services utiles à la

population. Arlette Laguiller fut très applaudie lorsqu'elle répondit que jusqu'à preuve du contraire, depuis bien longtemps et le matin même en Centre-Afrique, c'est contre les peuples de ses ex-colonies que l'armée française est utilisée, et non pour défendre un territoire national que personne n'attaque.

Évoquée par notre porte-parole locale Anne Brunet, la fermeture annoncée du centre de recherche Pfizer à Pocé-sur-Cisse fut l'occasion de souligner combien est fallacieux l'argument selon lequel c'est le manque de qualification qui expliquerait chômage et licenciements. L'aggravation de l'exploitation, le stress lié à l'accroissement incessant des pressions sur ceux qui ont

encore un emploi venaient en outre d'être dramatiquement illustrés dans le département par le suicide de deux travailleurs, dont l'un tout récent à l'usine Sanofi-Synthélabo de Tours.

En fin de meeting, des salariées de magasins Lidl de

l'agglomération, échangeant quelques mots avec Arlette Laguiller, ont dit les conditions de travail qui se dégradent, les pressions de l'encadrement pour en faire toujours plus, un cadre allant jusqu'à suggérer à la responsable d'un magasin « *d'y aller au fouet* » !

• À Grenoble le 26 mars

Avant le meeting de Grenoble, Arlette a pu dialoguer avec des postiers de Coliposte, venus dénoncer la menace de licenciement qui pèse sur l'un d'eux. Privé de son permis de conduire pour six mois pour une infraction dans un cadre privé, ce salarié a été convoqué par la direction pour entretien avant licenciement, la direction affirmant qu'il ne pouvait plus livrer les paquets. La quasi-totalité des 52 postiers de Coliposte Grenoble est en grève depuis le 20 mars pour protester contre cette menace.

Les plus de trois cents personnes présentes au meeting de Grenoble, le 26 mars, ont chaleureusement accueilli notre candidate. Son exposé fut coupé par de nombreux applaudissements, les premiers démarrant quand Arlette dénonça « *l'emballement nationaliste* »

de Sarkozy et Royal et affirma : « *L'identité collective dont je me revendique est l'identité sociale, mon appartenance à la classe ouvrière, au camp des travailleurs de toutes origines et de toutes nationalités.* »

Lors de la discussion, le postier menacé de licenciement et un de ses collègues ont dénoncé l'attitude de leur direction. Une militante du Comité isérois de soutien aux sans-papiers expliqua la mobilisation en soutien à Aghilès, jeune algérien kabyle lycéen à Grenoble, réfugié en France depuis novembre 2005. Débouté de ses demandes d'asile politique, il est sous le coup d'une « obligation de quitter le territoire français » à compter du 3 avril.

Bien évidemment, Arlette affirma avec force sa solidarité totale avec ce postier et ce lycéen.



Au meeting du Mans le 17 février 2007

Meeting avec

Arlette Laguiller

Dimanche 15 avril à 15 heures

Zénith de Paris

Métro Porte-de-Pantin

Sur le site de campagne

www.arlette-laguiller.org

- ☐ L'agenda avec les dates des meetings et les émissions radio-télévision.
- ☐ Les communiqués d'Arlette Laguiller, ses réactions sur l'actualité.
- ☐ Ses commentaires sur les programmes de Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal.
- ☐ Des réponses aux questions de la presse, d'associations, de particuliers.
- ☐ Le texte de ses interventions et de son éditorial.
- ☐ Un lien vers quelques-unes des émissions de télévision.
- ☐ Et bien sûr les moyens de soutenir et de prendre contact.

À la télévision et la radio

Jeudi 29 mars

RTL - 20 heures

Arlette LAGUILLER à l'émission
La France est à vous

BFM-TV - 20 h 30

Isabelle BONNET, invitée d'Olivier Mazerolle

Vendredi 30 mars

Canal Plus

Arlette LAGUILLER invitée de *la Matinale*

Lundi 2 avril

FR3 IDF - 19 h 57

Farida MEGDOUD, invitée de Jean-Jacques Cros

Mardi 3 avril

France Inter - 8 h 15

Arlette LAGUILLER invitée du journal du matin

TV5 - 21 heures

Arlette LAGUILLER à l'émission *Présidentielle 2007*

Mercredi 4 avril

Europe 1 - 19 h 15

Arlette LAGUILLER, invitée par Jean-Pierre Elkabbach

I-Télé - 8 h 35

Nathalie ARTHAUD, invitée du journal

Jeudi 5 avril

RFI - 8 h 15

Arlette LAGUILLER, invitée du matin

Vendredi 6 avril

France Info - 8 h 10

Arlette LAGUILLER, invitée de la rédaction

Dimanche 8 avril

France 3 - 23 h 10

Arlette LAGUILLER, l'une des invités de *France Europe Express*

L'interview d'Arlette Laguiller dans le journal 19-20 de FR3 initialement prévue le jeudi 29 mars a été avancée au mardi 27 mars.

Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de **Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller**. Les chèques doivent être

envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne

physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut

excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

Ses prochains meetings

STRASBOURG

Vendredi 30 mars à 20 heures

Palais des Congrès
place de Bordeaux

MARSEILLE

Dimanche 1^{er} avril à 15 heures

Château des Fleurs
16, bd Michelet
(face au stade-vélodrome, M° Rond-Point-du-Prado)

RENNES

Mardi 3 avril à 20 h 30

Salle de la Cité
rue Saint-Louis,
M° Sainte-Anne

LILLE

Jeudi 5 avril à 19 heures

Salle du Gymnase -
Place Sébastopol

DIJON

Vendredi 6 avril à 18 h 30

Palais des Congrès

REIMS

Mercredi 11 avril à 20 h 30

Centre des Congrès

Réunions publiques de soutien

La Rochelle

Jeudi 29 mars à 20 heures

Salle Amos-Barbot
37, rue du Collège

Le Havre

Vendredi 13 avril à 19 heures

Salle des Sociétés Savantes
56, rue Anatole-France

avec Gisèle Lapeyre
et Pascal Le Manach

Fécamp

Vendredi 20 avril à 19 heures

Centre Saint-Exupéry
54, rue Jules-Ferry

avec Pascal Le Manach

Tous meetings : entrée libre